

Premier magazine de référence sur le secteur extractif au Burkina Faso, paraissant le premier jour du mois

Dossier spécial
Pavés de luxe
de Yelhy Technology
Africa
P 10 à 14

Exportations du Burkina Faso :

84%

- L'or en tête avec
- Une fragilité et un risque pour l'économie
- Une diversification des exportations s'impose

Production d'or :

- 53,375 tonnes d'or en 2024
- Augmentation de la production en 2025 avec l'entrée en production de Kiaka, Toega et Boungou P 7 et 27

Flux financiers illicites :

Mode d'emploi dans le secteur extractif du Burkina Faso P 8-9

Responsabilité sociale des entreprises

- SOMISA forme des jeunes et remet des kits d'installation
- IAMGOLD Essakane SA lance un programme de reconversion de 400 orpailleurs P 22 et 25

Genre :

- 9,32 % de femmes dans les mines industrielles
- 25,05 % de femmes au ministère des mines P. 21-22



LES PAVES DE LUXE DU FASO

www.yelhy-himo.com

SOMMAIRE

P 3	Edito : Lutter contre les flux financiers illicites pour réduire la dette et financer le développement
P 4	Exportations du Burkina Faso : L'or en tête avec 84%
P 7	Burkina Faso : Production de 53,375 tonnes d'or en 2024, une baisse de 6,1% par rapport à 2023
P 8	Flux financiers illicites : Mode d'emploi dans le secteur extractif du Burkina Faso
P 10	Dossier spécial Yelhy Technology Africa : Spécialiste des pavés de luxe en Afrique
P 19	Minéraux critiques de la transition énergétique : Opportunités d'emplois et augmentation de revenus
P 20	Déclaration des bénéficiaires réels des entreprises minières : Un dispositif à parfaire
P. 21-22	Genre : 9,32 % de femmes dans les mines industrielles et 25,05 % au ministère des mines
P 22 et 25	Responsabilité sociale des entreprises : SOMISA forme des jeunes et remet des kits d'installation, IAMGOLD Essakane SA lance un programme de reconversion de 400 orpailleurs
P 28	Burkina Faso : Augmentation de la production en 2025 avec l'entrée en production de Kiaka, Toega et Bounbou
P 33	Sénégal : Opérationnalisation du financement du développement local par 0,5% du chiffre d'affaires des compagnies minières
P 34	Burkina Faso : Le financement de la stratégie sur le contenu local dans le secteur minier se précise

Lutter contre les flux financiers illicites pour réduire la dette et financer le développement

L'optimisation fiscale est une technique qui consiste à exploiter les insuffisances des législations des pays par les entreprises pour réduire la base imposable à l'impôt.

Elle s'apparente à l'évasion fiscale et pose plus un problème moral et éthique que de légalité. L'optimisation fiscale est une composante des flux financiers illicites.

En Afrique, l'exploitation des ressources extractives est souvent assurée par des multinationales, avec des montages financiers complexes. Les multinationales s'attachent les services d'experts que les Etats africains ne se donnent pas les moyens d'en posséder. Pourtant, les flux financiers illicites occasionnent d'énormes manques à gagner en termes de recettes et d'opportunités d'investissement.

Pour se donner une idée, le groupe de Haut Niveau de l'Union africaine (2015), sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique a estimé qu'au cours des 50 dernières années, l'Afrique a perdu plus de 1 000 milliards de dollars du fait des flux financiers illicites. 65% de ce montant proviendraient des activités commerciales des entreprises contre 30% pour les activités criminelles et 5% de la corruption.

Les activités commerciales des entreprises se manifestent le plus souvent par la fausse facturation commerciale. Pour Global Financial Integrity (mars 2020), cette fausse facturation entre les États fait perdre par an 288,267 milliards de dollars à l'Afrique.

Les combustibles minéraux utilisés par les entreprises extractives ont contribué à 113,2 milliards de dollars de la fausse facturation entre 2008 et 2017.

Pendant ce temps, la Banque africaine de développement (BAD) évalue la dette extérieure totale de l'Afrique à 1120 milliards de dollars US en 2022 et 1152 milliards de dollars US en 2023.

Ce niveau d'endettement fait dire aux Nations-Unies que les pays africains consacrent près de 70 % de leurs dépenses au remboursement de la dette, ce qui limite l'investissement.

Rien qu'en 2024, l'Afrique a payé 163 milliards de dollars au titre du service de la dette en augmentation de 61 milliards de dollars par rapport 2010, toujours selon la BAD.

Ces manques à gagner auraient pu augmenter le niveau de recouvrement des recettes internes, réduire les énormes déficits budgétaires, faciliter le remboursement de la dette et éviter certains types d'endettements.

Face à ce phénomène, les pays africains ne sont restés passifs. Ils se sont dotés de législations internes adaptées à la lutte, créé des structures spécialisées de lutte et adhéré à des principes et initiatives mondiaux de lutte. Mais toutes ces mesures ne suffisent pas à réduire drastiquement le phénomène. Dans le domaine minier par exemple, peu de pays réalisent un audit des coûts miniers avant l'entrée en production des mines. Profitant de cette situation, les entreprises amortissent, pendant l'exploitation, les coûts immobilisés pendant la recherche et la construction. Cet audit aurait permis d'éviter les risques de manipulation des prix de transfert d'autant plus que les administrations des mines disposent d'un état des lieux des investissements à réaliser en recherche et en construction.

A ce manque d'audit s'ajoute l'insuffisance de coopération et d'échange systématique d'informations entre les différentes structures qui interviennent dans le secteur extractif avec les services fiscaux des pays.

La lutte contre les flux financiers illicites doit permettre à l'Afrique de financer le développement à partir des ressources domestiques.

Elie KABORE
Directeur de publication

Mines
@ctu
BURKINA

Les Editions Mines Actu Burkina

Directeur de publication
KABORE Elie

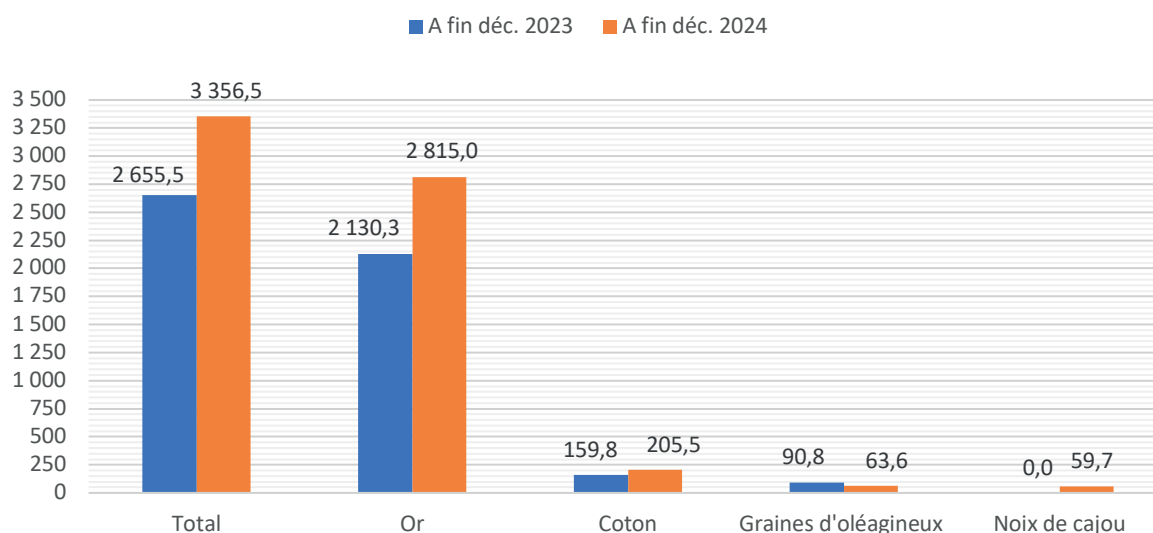
Comité de Rédaction
OUEDRAOGO T. Kassamé
BALMA Pierre
KABORE Elie

Adresses
Trame d'accueil, Ouaga 2000
03 BP 7240 OUAGADOUGOU 03
Tel. (+226) 70-52-75-65 / 78 83 74 31
Email :
contact@minesactu.info
et zekabore@minesactu.info

L'or en tête avec 84% des exportations du Burkina Faso : Une fragilité et un risque pour l'économie

En 2024, les exportations totales de biens du Burkina Faso sont ressorties à 3 356,5 milliards de F CFA. On note une hausse de 26,4% par rapport à 2023 où elles étaient de 2 655,5 milliards FCFA. Cette hausse résulte principalement de la progression de 32,1% des ventes d'or brut. Elles passent en effet de 2103,3 milliards FCFA en 2023 à 2815 milliards FCFA en 2024, explique le rapport de suivi de l'économie et du développement de décembre 2024 publié par la Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP).

Exportations de biens entre 2023 et 2024 (en milliard de FCFA)



SOURCE : DGEP, À PARTIR DES DONNÉES DE LA DGD, JANVIER 2025

Une prédominance des produits miniers dans les exportations

La prédominance des produits miniers, constitués essentiellement de l'or, dans la structure des exportations du Burkina Faso se poursuit depuis 2009 où l'or a détrôné le coton comme premier produit d'exportation. En 2024, les produits miniers ont représenté 84% de la valeur totale des exportations. On note une hausse de 3,6 % par rapport à 2023 où les produits miniers ont représenté 80,4% des exportations, selon la DGEP.

A côté des produits miniers, les produits transformés ne représentent que 4,6% des exportations en 2024 contre 11,4% pour les produits primaires. L'écart entre les produits miniers et les autres produits exportés est très grand. Quelles sont les implications de la prédominance des produits miniers dans les exportations ?

Implications de la prédominance des produits miniers dans les exportations

Pour Mahamady Ouédraogo, chercheur à FREE Afrik: « Le fait d'avoir des exportations basées

sur l'or est un facteur de fragilité et un énorme risque pour le pays. Si le secteur de l'or rencontre une difficulté quelconque, le Burkina Faso perdra les 80% de nos recettes exportations ».

L'exploitation de l'or est dépendante de plusieurs facteurs qui peuvent être considérés comme des difficultés. « L'or est une ressource épuisable et non renouvelable. L'insécurité peut affecter le secteur et le pays peut faire face à des sanctions internationales qui peuvent entraver la vente de son or », explique Mahamady Ouédraogo.

En effet, l'insécurité affecte l'exploitation de l'or ces dernières années. En 3 ans, c'est à dire entre 2021 et 2024, la production d'or a baissé d'environ 13 tonnes et demi, passant de 66,858 tonnes en 2021 à 53,375 tonnes en 2024.

Toutefois, malgré cette baisse successive de la production, la hausse du prix de l'or ces dernières années a permis d'augmenter les recettes d'exportation et les recettes budgétaires. Qu'en sera-t-il si le cours de l'or venait à connaître une baisse drastique ?

En plus de ces facteurs, l'or est largement tributaire des prix des métaux fixés de façon indépendante au niveau mondial. Le Burkina Faso bien que producteur d'or subit donc les fluctuations des prix sur les marchés mondiaux.

Pour Mahamady Ouédraogo, cette prédominance de l'or

dans les exportations signifie que depuis l'avènement de l'or, le Burkina Faso n'a pas mis en place une véritable politique de diversification de ses exportations. L'or a pris la place du coton qui est entrain de reculer sans que nouvelles orientations ne soient tracées.

Une diversification de ses exportations

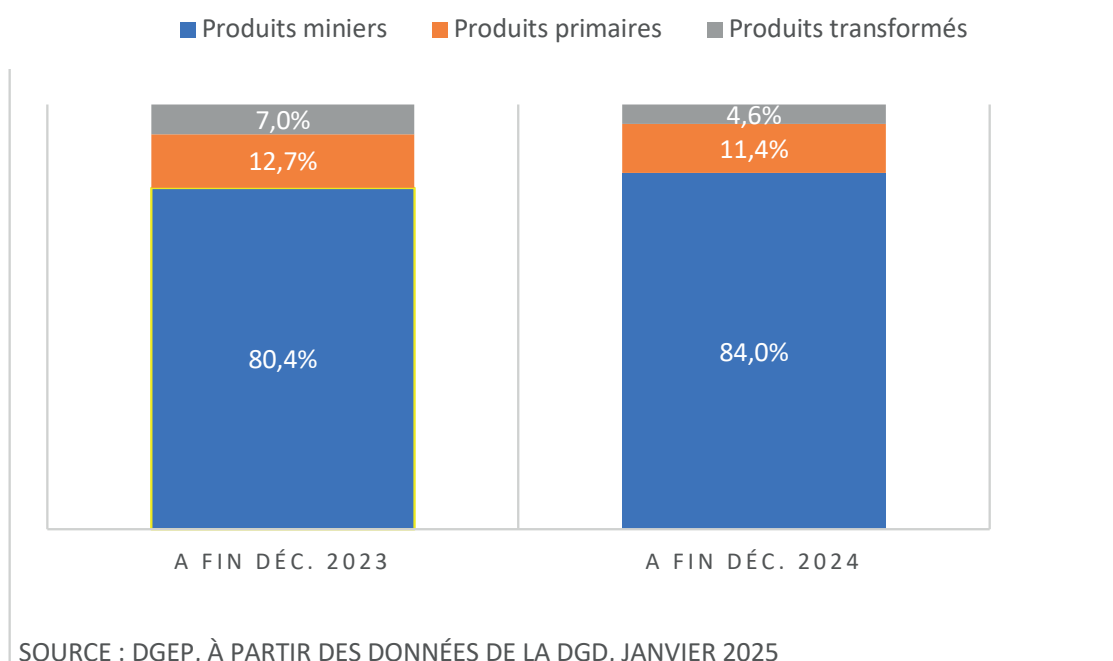
Le Burkina Faso doit aussi songer à la diversification ses produits à exporter. Le sous-sol du Burkina Faso regorge d'importantes ressources comme le zinc, le cuivre, le manganèse, le phosphate et les calcaires. D'autres ressources dont le diamant, le fer, le graphite, l'antimoine, la bauxite, le nickel, le marbre, le vanadium, etc. ont été répertoriés. Cependant, l'or reste le minerai le plus exploité au Burkina Faso avec une moindre mesure le zinc et le manganèse. Il y a donc une nécessité de créer les conditions pour exploiter ces ressources dans la dynamique

de la diversification et de la valorisation de l'exploitation.

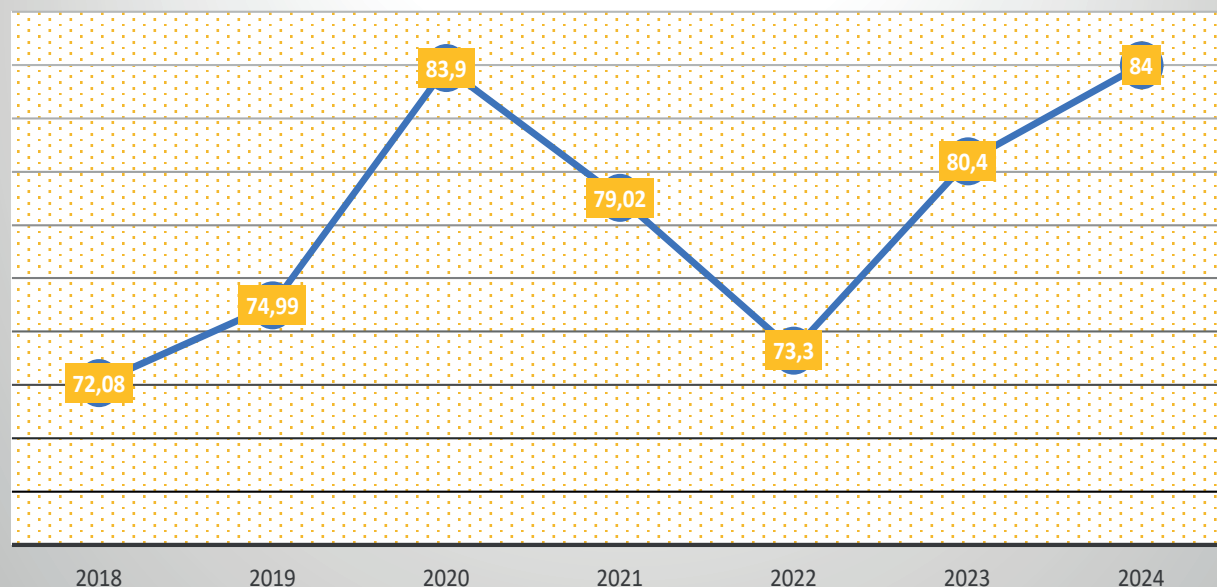
La logique de la diversification des importations peut concerner les secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Sur le plan agricole, la culture des céréales (mil, riz, maïs, haricot) cohabite avec les cultures de rente dont le coton, le sésame, la noix de cajou (anacarde), l'arachide, l'amande de karité, etc. La diversification s'impose avec les difficultés que rencontre la culture et la commercialisation du coton.

Le maraîchage occupe une importante partie de la population. Malgré tout, le Burkina Faso subit les aléas de la pluviométrie, mettant en mal son autosuffisance alimentaire et ses exportations. Pour protéger le marché local, des usines de transformations de certains produits ont été construites et des mesures de suspension des exportations des certains produits sont souvent prises.

Structure des exportations de biens entre 2023 et 2024 (en milliard de FCFA)



Part des exportations d'or dans les exportations du Burkina Faso de 2018 à 2024 (en %)



Sources : DGEF et ITIE

Sur le plan de l'élevage, le Burkina Faso avait un avantage comparatif dans ce secteur que l'insécurité affecte très sérieusement actuellement. Mahamady Ouédraogo regrette qu'aucune politique de développement de ce secteur, notamment en termes d'élevage intensif, n'a été mis en place. L'insécurité entraînant un déplacement de la population, il estime que l'activité d'élevage peut se mettre en place aux lieux de résidence de ces populations déplacées.

La faible part des produits transformés dans les exportations du Burkina Faso indique que l'or, principal produit d'exportation, est exporté de manière brute et non raffinée. Pourtant, la transformation des produits avant leur exportation est source de valeur ajoutée. En effet, elle crée plus de taxes pour l'Etat, plus d'emplois et surtout de transfert de compétences vers les nationaux.

C'est conscient de cette réalité que le Burkina Faso s'est engagé dans une série de réformes pour la transformation locale de ses produits miniers.

Cap sur la transformation locale

La première réforme a consisté à la construction d'une raffinerie d'or, en partenariat avec le secteur privé, dont le lancement des travaux de construction est intervenu le 23 novembre 2023. D'un coût global de 7 milliards F CFA, la raffinerie a une capacité d'affinage de 149 tonnes par an pour un raffinage à 99,99%. Elle sera approvisionnée par trois principales sources dont l'or de production artisanal et semi mécanisée au plan national, l'or de production industrielle (grandes et petites mines), l'or importé de la sous-région ou d'autres régions du monde.

La seconde réforme a concerné le cadre légal. L'article 70 du code minier adopté le 18 juillet 2024 fait l'obligation à tout titulaire de

permis d'exploitation industrielle de grande ou de petite mine de transformer ou de valoriser une partie de sa production sur le territoire national. Si les modalités et les taux par nature de substances seront fixés par voie réglementaire, les discussions pour son opérationnalisation prévoient qu'au moins 50% de la production industrielle soit transformée ou valorisée sur le territoire national. Pour faciliter l'implantation des raffineries, l'article 263 du même code indique que l'activité d'affinage de l'or est soumise à l'obtention préalable d'un agrément dont les conditions d'octroi, de renouvellement et de retrait sont fixées par voie réglementaire.

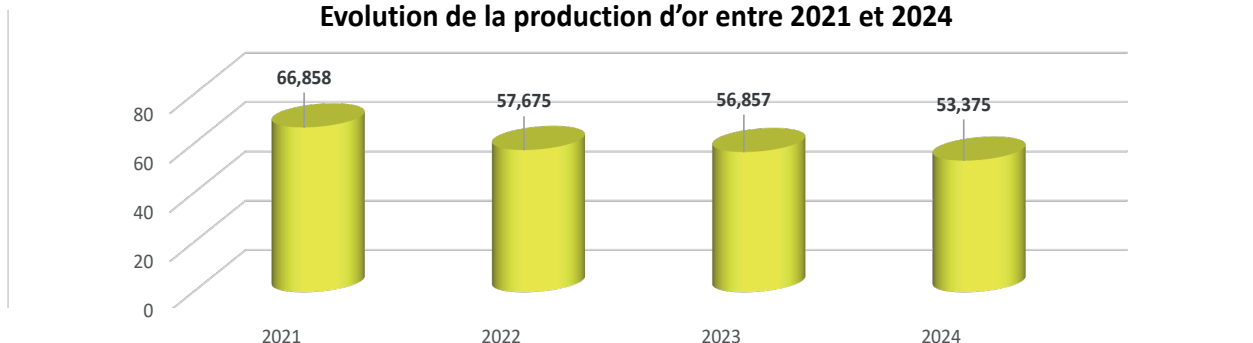
La mise en œuvre des réformes en cours et la diversification des produits à exporter doivent permettre à termes d'éviter que l'or reste le principal produit d'exportation au regard des risques.

Pierre Balma

Burkina Faso : Production de 53,375 tonnes d'or en 2024, une baisse de 6,1% par rapport à 2023

Le Burkina Faso a produit 53,375 tonnes d'or industriel en 2024. Selon le rapport de suivi de l'économie et du développement, publié par la Direction générale de l'économie et de la planification (DGE), cette production est en baisse de 6,1% par rapport à 2023 où elle était de 56,857 tonnes. La production industrielle de l'or poursuit sa tendance baissière, après le pic de 2021. En effet, la production 2022 était de 57,675 tonnes, contre 66,858 tonnes en 2021.

Evolution de la production d'or entre 2021 et 2024



Source : Reconstitution de Minesactu.info (mars 2025)

La production d'or est passée de 66,858 tonnes en 2021 à 53,375 tonnes en 2024 ; soit une baisse de 13,483 tonnes

Cet or a été produit par 12 sociétés industrielles, dont BISSA GOLD SA, OREZONE BOMBORE SA, HOUNDEGOLDOPERATIONSA, ESSAKANE SA, RIVERSTONE KARMA SA, ROXGOLD SANU SA, SEMAFO BF SA, SOMISA SA, Taparko, WAHGNION GOLD OPERATIONS SA, NORDGOLD YIMIOUGOU SA, BURKINA MINING COMPANY (BMC).

En attendant la publication officielle des chiffres de la production par société par le ministère des Mines, on relève le retour de production de BMC au cours du dernier trimestre de l'année 2024. Cette société avait suspendu sa production en début 2022, à cause de l'insécurité. YIMIOUGOU a débuté sa production au cours du premier trimestre 2024. SEMAFO BOUNGOU, en arrêt depuis août 2023, et Samtenga n'ont pas produit en 2024.

Le cours moyen annuel de l'once d'or en 2024 s'est établi à 2 387,4 dollars US l'once, contre 1 942,9 dollars US en 2023, soit une hausse considérable de 22,9%. Au 4e trimestre 2024, le cours moyen de l'once d'or a atteint 2 663,3 dollars US, correspondant à une augmentation de 7,6%, comparativement au troisième trimestre 2024. Rapporté à celui du quatrième trimestre 2023, il enregistre une progression significative de 34,8%, selon la DGE. Selon nos conciliations, malgré la baisse de la production, la hausse du cours de l'or a eu un impact sur le niveau de collecte des recettes en 2024. En effet, les recettes d'exportation devraient dépasser les 2 500 milliards FCFA, tandis que les royalties connectées avoisinent les 170 milliards FCFA. Enfin, 90 milliards FCFA ont été collectés au titre du

Fonds minier développement local.

L'or est vendu en dollar US. En 2024, le cours du dollar US affichait 606,4 FCFA, restant au même niveau par rapport à 2023, où il s'est établi à 606,6 FCFA. En rappel, le cours du dollar a atteint 626,0 FCFA au 3e trimestre de l'année, contre 614,9 FCFA au 4e trimestre. Ce cours a affiché 626,0 FCFA au mois de décembre 2024. Ce niveau élevé observé en décembre 2024 s'expliquerait principalement par les politiques proposées par le nouveau président américain en matière de commerce, de fiscalité et d'immigration..., jugées inflationnistes. De plus, la solidité de l'économie américaine contribuerait à maintenir le dollar à un niveau élevé pendant une période prolongée.

Pierre BALMA

Flux financiers illicites : Mode d'emploi dans le secteur extractif du Burkina Faso

L'audit de la Cour des comptes du Burkina Faso sur les flux financiers illicites a été réalisé selon les normes internationales en matière d'audit. Les principaux constats mettent en lumière les techniques utilisées dans le secteur sous la forme de flux financiers illicites dont voici quelques-unes.



Des clauses de stabilisation fiscale et douanière à l'avantage des sociétés minières

Le code minier garantit la stabilisation du régime fiscal et douanier pour les mines industrielles en exploitation, à l'exclusion des mines artisanales. Cette stabilisation s'étale sur la période de validité du permis ou de l'autorisation afin qu'ils ne puissent être concernés par toute augmentation de la charge fiscale. La stabilité fiscale, censée réduire le risque financier et rassurer les investisseurs est malheureusement interprétée à l'unique avantage des sociétés minières. En effet, suite à l'adoption du code en 2003 qui a fixé la part de l'Etat dans le capital social des sociétés à 10%, la mine de Taparko qui a signé sa convention avec l'Etat

des années auparavant a revu à la baisse la part de l'Etat dans le capital de la société de 20% à 10%. La mauvaise interprétation et application des clauses de stabilisation fiscale et douanière constitue des manques à gagner pour le Burkina Faso, en termes de recettes et de développement.

Un accès restreint à l'information sur la gestion des compagnies minières

Les bonnes pratiques en matière de transparence prônent l'accessibilité de l'information sur les opérations et actes de gestion des sociétés minières.

L'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique oblige les sociétés à publier et communiquer les informations financières concernant leur gestion. Les états financiers sont transmis aux services des impôts et les procès-verbaux de délibération qui décident du paiement des dividendes sont adressés au trésor public, qui a compétence pour collecter les dividendes que rémunère cette participation. Le décret portant gestion des titres minières et autorisations

de 2017 fait obligation aux mines industrielles et semi-mécanisées de déposer un rapport d'activités trimestriel au niveau de l'administration des mines suivant un canevas de rapportage.

Malgré toutes ces dispositions, certaines sociétés minières ne respectent pas cette obligation, et des mises en demeure leur sont adressées. Malheureusement, ces mises en demeure ne sont pas accompagnées de sanctions. En plus, les administrations habilitées, ne se donnent pas toujours les moyens de vérifier la sincérité des informations qui y sont fournies dans les rapports. Il en découle des risques de dissimulation et d'évitement fiscal.

Parfaire la législation sur la criminalisation de l'enrichissement illicite

Le cadre juridique en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme couvre tous les actes illicites y compris la fraude à la commercialisation de l'or. Cependant, des sociétés minières changent de siège sans informer l'administration

Minoration de vente par la Société Roxgold

Il a été constaté que la société Roxgold ne déclare pas la totalité des affaires réalisées. En effet, la conciliation a relevé que les chiffres d'affaires après affinage de l'or sont supérieurs à ceux issus des estimations au moment des expéditions. Les droits éludés s'élèvent à 786,854 millions FCFA pour les exercices 2018, 2019 et 2020. A la suite d'un recours, les droits simples arrêtés à 122,993 millions F CFA ont été acquittés ; seules les pénalités d'un montant de 12,536 millions F CFA restent dues.

minières. Des sociétés minières opposent un refus d'accéder à leurs locaux aux agents publics en mission. Ces comportements ne sont pas considérés comme infraction et des sanctions ne sont pas prévues pour ces faits. Il en résulte un risque élevé de commission d'actes générateurs de flux financiers illicites.

Une législation sur les prix de transferts qui tarde à s'opérationnaliser

Les prix de transfert se définissent comme les prix des transactions entre sociétés liées ou appartenant à un même groupe et résidentes dans des pays différents. Des abus de transfert de charges entre ces entités liées conduisent à réduire les bénéfices imposables, et à soustraire des sommes importantes à la fiscalisation. Or, il est fréquent qu'un même groupe dispose de plusieurs sociétés au Burkina Faso et celles-ci effectuent des transactions entre elles. Le Burkina Faso dispose d'une réglementation des prix de transfert se rapprochant du standard international en la matière mais reste perfectible. En effet, il n'existe pas encore de méthode formelle d'évaluation des prix de transfert.

En outre, malgré la possibilité donnée à l'administration de signer un accord préalable sur les prix de transfert avec chacun

des contribuables qui le désirent, les modalités de signature de cet accord restent encore à définir. Enfin, l'arrêté fixant la liste des pays ayant conclu avec le Burkina Faso un accord sur l'échange automatique de la déclaration pays par pays n'est pas encore signé.

Accords transactionnels : Non-respect des amendes planchers et des seuils de transaction autorisés

Les dispositions juridiques en matière d'accords transactionnels sont édictées par la loi sur la commercialisation au Burkina Faso. Mais les seuils de transaction autorisés ne sont pas toujours respectés tout comme les amendes planchers. Pourtant, la loi stipule que « le montant de la transaction ne peut être inférieur à 40% de l'amende sans être inférieur à 2 millions FCFA pour l'exploitant artisanal et le comptoir d'achat, de vente ou d'exportation agréé et 20 millions de francs CFA pour l'exploitant industriel ». En outre, il se pose le problème de la gestion des substances précieuses saisies.

Un système d'octroi et de renouvellement des titres miniers à clarifier

Le Burkina Faso dispose d'un cadre légal et réglementaire pour l'octroi, le renouvellement, la gestion des titres miniers et autorisations.

Si le permis de recherche est octroyé pour 03 ans, suivant le critère du « premier venu, premier servi », les dispositions juridiques ne décrivent pas clairement le circuit de traitement des demandes. En outre les demandeurs n'arrivent pas à effectuer des dépôts en ligne.

En outre, les permis qui font l'objet d'abandon, de retrait ou de cession à l'Etat sont reversés au BUMIGEB pour faire l'objet d'évaluation avant toute réattribution. Ces permis peuvent faire l'objet d'appel à concurrence pour être attribués. Mais aucune procédure claire ne permet de publier les appels à concurrence, laissant l'opportunité d'un recours abusif à des procédures exceptionnelles.

Pour le permis d'exploitation, les textes législatifs et réglementaires permettant d'apprécier la capacité financière du demandeur du permis ou de l'autorisation, ainsi que l'origine des capitaux destinés à être investis ne sont pas suffisamment précis. Les demandeurs de permis ne font pas l'objet d'enquête approfondie, pour s'assurer de leur éligibilité et de la qualité des financements.

**Synthèse de Tiba Kassamsé
Ouédraogo**

Affaire 61 kg d'or du comptoir MAÏGA

La Brigade mobile de Douanes de Koudougou a effectué une saisie de 61kg d'or. La BNAF, saisie de l'affaire, a eu gain de cause suite à un premier jugement au Tribunal de grande instance de Koudougou. Elle n'a pas osé demander confiscation et saisie dudit or afin de le vendre pour rentrer dans ses droits. En appel, le jugement a été infirmé en faveur du comptoir MAÏGA, avec une décision du juge indiquant de lui restituer l'or. La BNAF, s'est pourvu en cassation, mais a pris la décision de remettre l'or sans attendre le dénouement du procès et sans aucune garantie ou caution contrairement aux dispositions du code de procédure pénale. Avec la remise de l'or, les intérêts de l'Etat n'ont pas été sauvegardés

Responsabilité sociale des entreprises : YELHY a offert gratuitement le pavage de la rue des Étoiles

Dans le cadre de la réalisation de la rue des Étoiles, projet porté par l'Académie des Sotigui pour valoriser l'excellence culturelle, l'entreprise Yelhy s'est distinguée par son engagement communautaire en offrant gracieusement les travaux d'assainissement et de pavage. La rue des Étoiles a immortalisé 140 personnalités, dont 116 Burkinabè et 24 autres personnalités du continent africain et de la diaspora africaine. L'Académie des Sotigui a consacré une stèle à chacune de ces personnalités.



Les visiteurs de la Rue des Étoiles, sur l'avenue Kwamé Nkrumah, marchent sur les pavés Yelhy Technology Africa

À travers son projet la rue des Étoiles, l'Académie des Sotigui a consacré des stèles à ces personnalités issues de divers domaines d'activité tels que la politique, la culture, l'économie, le sport et bien d'autres domaines, qui ont su impacter le cours de l'histoire du monde.

Pour le comité scientifique en charge de la sélection de ces Étoiles célèbres au cours de cette première édition, la sélection n'a pas été une tâche facile, au vu de la panoplie des personnalités qui ont marqué et continuent de marquer l'histoire du continent. « Au début, il s'agissait de retenir

100 personnalités, mais la demande était si forte que nous sommes passés à 140. Malgré cela, nous savons qu'il y a à redire », a indiqué Martin Zongo, Administrateur culturel du CITO, représentant le président du comité scientifique de la rue des Étoiles. Il a rassuré l'assistance de la continuité du projet : « toute œuvre humaine n'est pas parfaite et on ne peut pas, à notre mémoire, ramener toutes les personnes qui ont marqué le Burkina et le monde ».

Au nom des bénéficiaires, le Sao Naaba a exprimé sa joie pour cette reconnaissance et l'honneur de faire partie de ces

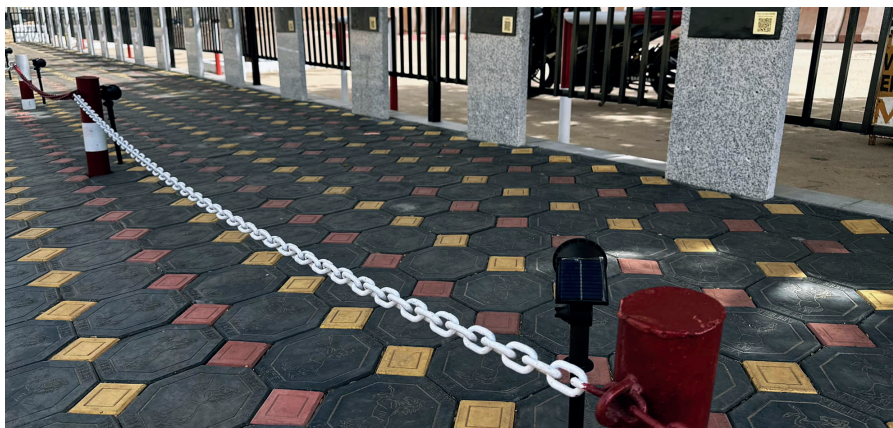
140 personnalités retenues par l'Académie des Sotigui. Il a tenu à remercier l'Académie des Sotigui pour cette reconnaissance des acteurs qui galvanise les uns et les autres à donner le meilleur d'eux pour le rayonnement du Burkina Faso, de l'Afrique et du monde.

Idrissa Nassa, président du Conseil national du patronat burkinabè, coparrain de l'évènement, a indiqué que la rue des Étoiles, qui retrace le vécu des illustres personnalités, était un rappel aux générations présentes et futures que l'excellence africaine existe et rayonne. « En parcourant cette avenue et en découvrant les

destinées exceptionnelles de ces personnalités, les jeunes comprendront que le succès est le fruit du travail, de la persévérance et d'une vision éclairée », dit-il.

Des mots de Maurice Konaté, président de la Délégation spéciale de la Commune de Ouagadougou, c'est un évènement significatif dans la valorisation du patrimoine culturel et historique. « La rue des Etoiles, bien plus qu'un simple projet urbain, est le reflet de la mémoire collective », fait-il noter. Il a aussi invité les Ouagavillois et les visiteurs à visiter la rue des Etoiles qui, pour lui, est un musée à ciel ouvert.

**Tiba Kassamse
OUEDRAOGO**



Touchée par ce geste solidaire, l'Académie des Sotigui a rendu hommage à Yelhy, à travers cette déclaration

"Hommage aux pavés YELHY, pierres de notre fierté

Ô pavés YELHY, pierres sculptées par les mains du temps,

Vous qui portez l'empreinte de nos ancêtres vaillants,

Vous qui, sous chaque pas, racontez l'histoire,

Aujourd'hui, vous brillez, vous devenez mémoire.

Sur la rue des Étoiles, vous êtes l'écrin,

Sous les pas des héros, des sages et des destins,

Vous portez les empreintes de ceux qui ont marqué,

Le Burkina et l'Afrique, d'un éclat sacré.

Terre de fierté, pierre d'identité,

Dans vos nervures, la force et la dignité,

Vos contours racontent le génie de nos mains,

Un savoir ancestral, un art sans fin.

Les touristes viendront, les cœurs s'émerveilleront,

Marchant sur vos épaules, les regards se lèveront,

Vers les noms immortels, gravés à jamais,

Dans ce sanctuaire où l'histoire renaît.

Ô pavés YELHY, témoins silencieux,

Que jamais ne s'efface votre éclat précieux,

Vous êtes plus qu'une pierre, vous êtes un symbole,

L'âme du Burkina, debout, libre et noble.

Merci à vous, gardiens du temps,

Merci d'être l'écho de nos chants,

Merci d'offrir à la rue des Étoiles,

Un socle de fierté, un chemin royal."

Académie des Sotigui

« Yelhy Technologie Africa a réalisé de nombreux projets significatifs à travers l'Afrique », Richard Tiéné est le chargé de la communication du groupe

Dans le cadre de la réalisation de la Rue des Etoiles sur l'avenue Kwamé Nkrumah, Yelhy Technologie Africa s'est distinguée par son engagement communautaire. Le groupe a offert gratuitement les travaux d'assainissement et de pavage. Une occasion pour Mines Actu Burkina de s'intéresser à cet acteur clé qui œuvre dans le contenu local en matière d'emplois. En effet, le groupe Yelhy privilégie la main-d'œuvre locale pour maximiser l'impact social des projets et stimuler le développement économique des régions et pays où nous intervenons. Richard Tiéné est le chargé de la communication du groupe. Il explique le concept de Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO), appliqué à la production et à la pose de pavés. Il présente les principales activités et les pays d'intervention du groupe et les distinctions reçues.

Mines Actu Burkina : Présentez Yelhy Technologie Africa à nos lecteurs

Richard Tiéné : Yelhy Technology Africa est une entreprise pionnière dans le développement d'infrastructures et l'assainissement en Afrique. Fondée en 2005, notre mission est de contribuer au développement durable du continent en proposant des solutions innovantes qui favorisent l'emploi local et améliorent la qualité de vie des communautés.

Quel est l'historique de la création de Yelhy ?

Yelhy a vu le jour en mars 2005, grâce à l'ingéniosité et à l'engagement d'un homme d'affaires visionnaire, le Dr Beli BIYEN. L'entreprise a été fondée pour répondre aux besoins croissants en assainissement urbain de qualité en Afrique. Notre concept de Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO), appliqué à la production et à la pose de pavés, est unique et a été adopté dans plusieurs villes africaines. Il permet d'assurer un assainissement responsable tout en luttant



Richard Tiéné est le chargé de la communication du groupe Yelhy Technologie Africa

contre le chômage et en promouvant l'autonomisation des communautés locales.

Quelles sont ses principales activités ?

Les activités phares de Yelhy englobent la construction et la réhabilitation d'infrastructures, l'assainissement, ainsi que la mise en œuvre de projets d'infrastructures durables. Nous privilégions l'utilisation de la main-d'œuvre locale pour maximiser l'impact social de nos projets et stimuler le développement économique des régions et pays où nous intervenons.

Pouvez-vous nous présenter les principales réalisations aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays ?

Yelhy a réalisé à bien de nombreux projets significatifs à travers l'Afrique.

Au Sénégal : Nous avons réalisé des projets d'infrastructures

qui améliorent la connectivité et l'accessibilité, notamment l'installation d'une usine « clés en main ». À Dakar, nous avons pavé des lieux emblématiques tels que la grande mosquée, la place du 3e millénaire (Corniche ouest), la porte du millénaire, la place de la nation, le bataillon du train, le rond-point et la place du centenaire, ainsi que la cour de l'hôtel de ville. En tout, 19 arrondissements de la capitale sénégalaise ont bénéficié de nos opérations de pavage.

Au Congo : Comme au Sénégal, Yelhy a construit une usine de fabrication de pavés et a formé de nombreux jeunes selon notre concept HIMO. Les pavés de l'entreprise scintillent dans les rues Boueta BONGO, Lagué, l'avenue Okemba et bien d'autres voiries importantes du pays.

En Côte d'Ivoire : À l'occasion de la Coupe d'Afrique des Nations, Yelhy a été sollicité vers la fin des travaux de construction

du stade olympique Alassane Ouattara d'Ebimpé pour paver le pourtour de cette imposante infrastructure sportive. Nous avons relevé ce défi avec succès.

Au Burkina Faso : À Ouagadougou, nos pavés embellissent des lieux tels que la présidence du Faso (palais de Kosyam), la place de la nation, l'État-major de l'Armée de Terre, le Centre hospitalier universitaire de Tengadogo, la digue du barrage de Tanghin, le pourtour du grand marché Roodwoko, l'échangeur de l'est, la rue 12.47 de Dapoya, ainsi que dans de nombreuses institutions. Nous avons également pavé et embelli des rues dans des localités hors de la capitale comme Bobo-Dioulasso, Fada N'Gourma, Tenkodogo et Tougan.

Nos réalisations en matière de pavage vont de pair avec la construction d'infrastructures d'assainissement durables, notamment des caniveaux et des dalots.



Assainissement et pose de Pavés à la Place de la Nation



Assainissement et pose de Pavés à la mairie de Dakar

L'entreprise a reçu plusieurs distinctions. Quelles sont les plus importantes à vos yeux ?

Parmi les distinctions qui nous honorent, celles qui reconnaissent notre engagement envers le développement durable et l'impact social de nos projets sont les plus précieuses. Ces récompenses témoignent de notre capacité à allier performance économique et responsabilité sociale, renforçant ainsi notre motivation à innover pour le bien des communautés. Yelhy Technology Africa, sous la direction dynamique du Dr Biyen, a été récompensée par divers prix. Au niveau national, nous avons reçu plusieurs distinctions pour notre contribution à l'aménagement urbain des villes du Burkina Faso. À l'international, nous avons été honorés du prix Média Plus des Meilleurs Artisans de Développement

(2013) et du Super Prix de Bronze du Prix Panafricain de Développement (PADEV) en tant que meilleur promoteur d'infrastructures urbaines en Afrique. Le 25 octobre 2024, à Lomé, Yelhy a reçu le trophée de la meilleure entreprise innovante et du concept HIMO lors de la deuxième édition du Sahel Business Award au Togo (SABAT).

Pourquoi avoir choisi d'offrir gracieusement le pavage de la rue des étoiles ?

Nous avons décidé d'offrir gracieusement le pavage de la rue des étoiles sur l'avenue Kwame N'Krumah à Ouagadougou pour illustrer notre engagement envers les communautés locales et notre volonté d'améliorer les conditions de vie des citoyens. Ce projet symbolise notre

détermination en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) tout en contribuant à l'embellissement et à l'assainissement de l'environnement urbain.

Le mot de fin ?

Nous croyons fermement que le développement des infrastructures en Afrique doit se faire de manière inclusive et durable. Chez Yelhy, nous sommes résolument engagés à poursuivre notre mission d'amélioration des conditions de vie à travers des projets qui créent des emplois et renforcent les communautés. Ensemble, construisons un avenir meilleur pour notre continent et mettons toujours « le Talent au service de l'honneur ».

Interview réalisée par Elie KABORE

Burkina Faso : Une production industrielle et artisanale de 61,469 tonnes d'or en 2024

A l'ouverture de la première session ordinaire de l'année 2025 du Conseil d'Administration du Secteur Ministériel (CASEM) de l'énergie, des mines et des carrières, le 11 mars 2025, le ministre de l'Energie, des mines et des carrières, Yacouba Gouba a annoncé les chiffres du secteur des mines et des carrières pour l'année 2024.



Le bilan a été dressé par le ministre de l'Energie, des mines et des carrières, Yacouba Gouba

Au cours de l'année 2024, la production d'or s'est élevée à 61,469 tonnes d'or dont 53,375 tonnes d'or pour la production industrielle et 8,1 tonnes d'or collectées de la

production artisanale et semi-mécanisée. La contribution du secteur minier aux recettes de l'Etat s'élève à 548,221 milliards de FCFA en 2024.

Il a relevé l'adoption de la loi 016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso et la loi 017-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant contenu local dans le secteur minier. Une vingtaine de textes d'application de ces 2 lois a été adoptée. Au cours de 2024, le Burkina a procédé à l'inventaire et à l'évaluation de 205 actifs miniers de l'Etat, caractérisé 10 sites importants d'argiles et de

kaolin, produit 1 065 615 m3 des substances de carrières et saisi 57,32 kg d'or objet de fraude.

La mise en place d'une unité de traitement des résidus miniers, l'opérationnalisation du site semi-mécanisé de Pampouna, l'opérationnalisation des unités de traitement mutualisé aurifère de Méguet et de Djikando et la signature de 05 protocoles de gestion des sites semi-mécanisés avec 05 champions nationaux en vue d'opérationnaliser ces sites font partie du bilan dressé par le ministre.

EK

Exposé sur la situation de la Nation : Le Premier ministre évoque l'acquisition des mines industrielles de Boungou et Waghniou en 2024 au profit de l'Etat

Le Premier ministre Jean Emmanuel Ouédraogo a prononcé ce 14 mars 2025, devant les députés de l'Assemblée législative de transition, l'exposé sur la situation de la nation. Il a dressé le bilan 2024 et évoquer les perspectives 2025 du secteur minier.



Le secteur minier figure en bonne place dans l'exposé sur la situation de la nation prononcé ce 14 mars 2025 par le Premier ministre Jean Emmanuel Ouédraogo devant les députés de l'Assemblée législative de transition

2024 a connu l'entrée de l'Etat dans l'industrie minière avec l'acquisition des mines de Boungou et Waghniou qui sont des mines

industrielles de production d'or.

Selon le Premier ministre, l'adoption de la loi sur le contenu local dans le secteur minier participe à l'effort de répartition des retombées de l'exploitation des mines à l'ensemble des Burkinabè qui est l'un des chantiers de son gouvernement. En 2024, l'Etat a travaillé à renforcer sa participation dans les entreprises minières, qui passe de 10 à 15M. « Le gouvernement

a travaillé à la mise en place de l'unité de traitement mutualisé d'or de Méguet, de la Société de Participation Minière du Burkina (SOPAMIB), de la société Golden Hand SA de traitement de déchets miniers qui a déjà extrait 44 lingots d'or d'une masse totale de 93,197 kg à partir du charbon fin, objet de litige entre l'Etat et la société IAMGOLD Essakane. », selon lui. A cela s'ajoute l'installation de l'unité semi-mécanisée pour la production d'or du site de Pampouna dont l'étude technico économique est déjà bouclée.

Tiba Kassamse OUEDRAOGO

PCQVP : Une nouvelle stratégie adoptée pour la période 2025-2030

L'Assemblée générale 2025 de Publiez ce que vous payez (PCQVP) s'est tenue du 18 au 20 février 2025, à Jakarta, en Indonésie. Le thème de cette Assemblée générale est : « Tracer notre cap : s'unir pour une transition énergétique juste ».



Du 18 au 20 février 2025, Jakarta a accueilli l'Assemblée mondiale de l'initiative Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) qui a réuni 250 personnes provenant de 50 pays du monde.

L'un des principaux objectifs de l'Assemblée mondiale de PCQVP 2025-2030 a été l'adoption de la nouvelle stratégie mondiale 2025-2030 qui mènera le mouvement pour les 5 prochaines années.

Elie Kaboré, représentant de l'Afrique de l'Ouest francophone au Comité de pilotage Afrique de PCQVP, a fait une présentation de la nouvelle stratégie.

En rappel, depuis 20 ans, PCQVP travaille sur la transparence dans la collecte, la gestion et l'utilisation des revenus issus du secteur extractif. Un travail qui a eu des impacts positifs sur

plusieurs plans. Il était temps d'étendre les frontières de son action en s'intéressant aux sujets d'actualité sur le secteur extractif dont la plus importante est la transition énergétique.

En effet, les pays du monde regorgent d'importantes ressources minières, notamment, les minéraux critiques utiles pour la transition énergétique.

Le débat se pose en termes de partage équitable de ces ressources. Il est donc nécessaire de définir des politiques équitables, et la nouvelle stratégie de PCQVP prend en compte ce problème en mettant l'accent sur la nécessité de porter la voix

des communautés et veiller à n'exclure une catégorie de citoyens dans l'accès à la transition énergétique.

Cette nouvelle stratégie a été élaborée après plus d'un an de consultation avec l'ensemble des membres du mouvement.

Après le recrutement d'un consultant, un sous-comité a été mis en place pour l'élaboration de la stratégie. Plusieurs réunions de tous les membres des instances de PCQVP et des focus régionaux ont été organisés en plus des interviews directes des membres, sous la supervision du sous-comité pour l'élaboration de la stratégie. Des publications de newsletters

et de blogs ont accompagné le processus.

Trois principes clés guident PCQVP pour l'avenir, dont le leadership à travers une orientation stratégique cohérente, la représentation sous la forme d'une ouverture et la redevabilité des membres, la gouvernance, afin de s'assurer un processus décisionnel clair et maintenir l'intégrité du mouvement.

L'analyse de la situation a permis de révéler que PCQVP a évolué ces dernières années de plusieurs façons. En effet, on enregistre de plus en plus d'adhésion des pays du Sud, contrairement aux pays du Nord où de coalitions nationales

existent. Elles ont même disparu en Amérique du Nord ou en Europe. Aussi, les membres de PCQVP collaborent à la fois au sein et en dehors des coalitions nationales dans des groupes de travail régionaux. Enfin, de plus en plus de membres adhèrent à PCQVP sans passer par les coalitions nationales. Mais ces membres ne sont pas encore représentés dans les structures de gouvernance.

Dans sa configuration actuelle, PCQVP dispose de 2 instances, à savoir l'Assemblée mondiale et la Conférence Afrique. Ces organes sont le Conseil mondial, le Conseil d'administration, le Comité de pilotage Afrique et le Secrétariat.

La stratégie apporte un nouveau modèle de gouvernance et de leadership et définit les résultats quinquennaux à atteindre. Elle donne l'orientation future de la coalition et servira de support pour façonner les priorités de travail pour les 5 prochaines années. En effet, un seul organe va désormais diriger la structure. Il s'agit d'un Conseil d'administration mondial unique de 15 membres dont 9 seront élus directement par les membres provenant des régions Asie-Pacifique, Eurasie, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest anglophone, Afrique de l'Ouest francophone, Afrique centrale, Afrique de l'Est et Afrique australe, Amérique latine et Caraïbes, Portée mondiale.

Motion de soutien aux populations et communautés de la République démocratique du Congo (RDC)

Nous, membres du Réseau mondial Publiez ce que vous payez (PCQVP) de plus de 50 pays du monde, réunis en Assemblée mondiale du 18 au 20 février 2025 à Jakarta, en Indonésie, constatons avec regret que la guerre actuelle à l'Est de la RDC est essentiellement liée à l'exploitation illégale des ressources naturelles. La recrudescence des violences de toute nature de ces dernières semaines a pour conséquence directe : des violences sexuelles, y compris celles basées sur le genre, un nombre impressionnant et constant de blessés et de morts ; le déplacement massif des populations et un désastre humanitaire.

L'occupation de plusieurs localités et villes de l'Est du pays, dont Goma et Bukavu, s'est accompagnée des représailles contre les journalistes, les défenseurs des droits humains et autres lanceurs d'alerte.

Compte tenu de ce qui précède, nous, membres et partenaires de PCQVP :

- Soutenons les initiatives de médiation en cours pour mettre fin au conflit ;
- Apportons notre soutien sans faille à la souveraineté de la RDC, afin qu'elle dispose de ses richesses naturelles ;
- Condamnons cette agression dont la RDC est victime à cause de ses richesses naturelles ;
- Exigeons que cessent les représailles contre nos membres et d'autres acteurs de la société civile. Publiez ce que vous payez est un Réseau mondial d'organisations de la société civile qui vise à autonomiser les communautés dans leur quête d'une gouvernance équitable des ressources naturelles, ainsi qu'une transition énergétique juste pour tous, dans les limites naturelles de la planète.

Jakarta, le 20 février 2025

L'Assemblée mondiale de PCQVP

Les 6 autres sièges seront sélectionnés en fonction des compétences spécifiques. Tous les mandats seraient de trois ans, renouvelables une fois.

Des critères minimaux pour l'élection des candidats seront définis, avec la possibilité de former des sous-comités thématiques et opérationnels sur des domaines opérationnels ou stratégiques spécifiques. A ce titre, le Comité de pilotage pour l'Afrique reste en tant que sous-comité distinct du Conseil d'administration.

PCQVP a identifié sa nouvelle vision dans cette stratégie, à savoir un monde où les sociétés régissent leurs ressources naturelles de manière juste et équitable, en harmonie avec la planète.

La stratégie a pour mission d'autonomiser les communautés dans leur quête d'une gouvernance équitable des ressources naturelles, ainsi qu'une transition énergétique juste pour toutes, dans les limites naturelles de la planète.

Les prochaines étapes consisteront à la mise à jour du Manuel de gouvernance et consultation des membres (mars 2025), la diffusion d'un appel à candidatures pour les sièges élus (avril 2025) ; l'organisation des élections (mai 2025), la tenue de la première réunion du nouveau Conseil d'administration (juin 2025) et l'organisation d'une Assemblée générale pour permettre aux membres d'écouter leurs représentants et de leur faire part de leurs commentaires en décembre 2025. En rappel, cette Assemblée générale 2025 a réuni 250 personnes provenant de 50 pays du monde.

Elie KABORE

Gouvernance des ressources naturelles : Demba Seydi distingué pour son engagement à Jakarta



En marge de l'Assemblée mondiale de la coalition Publiez ce que vous payez (PCQVP), qui s'est tenue à Jakarta, en Indonésie, du 18 au 20 février 2025, Ketakandriana Rafitoson (« Ke »), Directrice exécutive de PCQVP, a tenu à récompenser des personnalités pour leur engagement dans la gouvernance des ressources naturelles. Demba Seydi fait partie des personnes distinguées. Travailleur infatigable, Demba Seydi est une personne très avertie des questions de développement d'une manière globale et des questions extractives, en particulier. Coordinateur régional Afrique de l'Ouest francophone de PCQVP depuis 2017, il a su insuffler une dynamique au niveau des Coalitions nationales. A ce titre, il a coordonné la mise en œuvre de plusieurs projets de recherche et de plaidoyer transnationaux, dont le projet genre dans l'ITIE, mis en œuvre au Sénégal, en Guinée et au Burkina Faso, et le projet de divulgation complète de tous les contrats pétroliers, gaziers et miniers.

Avant de rejoindre PCQVP, Demba Seydi a travaillé à Oxfam comme responsable du programme régional des industries extractives en Afrique de l'Ouest.

Minéraux critiques de la transition énergétique : Opportunités d'emplois et augmentation de revenus

En décembre 2024, le Natural Resource Governance Institute (NRGI) a réuni plusieurs acteurs au Bellagio Center de la Fondation Rockefeller pour identifier les étapes à prioriser pour soutenir un développement économique équitable dans les pays producteurs de minéraux à revenu faible et intermédiaire.



Natural Resource Governance Institute (NRGI) cherche à soutenir un développement économique équitable dans les pays producteurs de minéraux à revenu faible et intermédiaire

Le groupe a examiné le récent rapport du Groupe d'experts du Secrétaire général des Nations unies sur les minéraux critiques de la transition énergétique, en particulier, la recommandation 1 du rapport visant à la création d'un « groupe consultatif d'experts de haut niveau pour faciliter un dialogue multipartite sur le thème « Accélérer la transition énergétique critique : les minéraux, valeur ajoutée vers l'équité ».

Cap sur les priorités du Groupe consultatif d'experts de haut niveau des Nations unies

Le Groupe d'étude du Secrétaire général rassemble des gouvernements, des organisations intergouvernementales et internationales, l'industrie et la société civile, afin d'élaborer un ensemble de principes communs et volontaires visant à instaurer la confiance, à guider la transition et à accélérer la course aux énergies renouvelables. Il cherche à instaurer la confiance entre les gouvernements, les communautés locales et

l'industrie, en abordant les questions relatives à l'équité, à la transparence, à l'investissement, à la durabilité et aux droits de l'Homme.

Le groupe travaille selon la vision du Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres qui souhaite « Un monde alimenté par les énergies renouvelables est un monde avide de minéraux critiques. Pour les pays en développement, les minéraux critiques sont une opportunité cruciale pour créer des emplois, diversifier les économies et augmenter considérablement les revenus. Mais seulement s'ils sont gérés correctement. La course à la neutralité carbone ne peut pas écraser les pauvres. La révolution des énergies renouvelables est en cours, mais nous devons la guider vers la justice ».

Minéraux critiques et tensions géopolitiques

Les minéraux essentiels de la transition énergétique tels que le cuivre, le lithium, le nickel, le cobalt et les terres rares sont

des composants essentiels de nombreuses technologies d'énergie propre en plein essor d'aujourd'hui, qu'il s'agisse d'éoliennes, de panneaux solaires, de véhicules électriques ou de batteries de stockage. La demande de minéraux critiques devrait presque tripler d'ici 2030, alors que le monde passe des combustibles fossiles aux énergies renouvelables, afin de réduire les émissions mondiales de dioxyde de carbone à zéro d'ici 2050. En l'absence d'une gestion adéquate, la demande croissante de minéraux critiques risque de perpétuer la dépendance aux matières premières, d'exacerber les tensions géopolitiques et les défis environnementaux et sociaux, notamment, les impacts sur les moyens de subsistance, l'environnement, la santé, la sécurité humaine et les droits de l'Homme, et peut saper les efforts de transition énergétique. Il est crucial de s'assurer que les pays et les communautés locales dotés de ces ressources sont ceux qui en bénéficient le plus.

EK

Déclaration des bénéficiaires réels des entreprises minières : Un dispositif à parfaire

Liste des sociétés n'ayant pas satisfait à l'obligation de déclaration des Bénéficiaires effectifs après injonction au 05 juin 2024

N°	DENOMINATION SOCIALE	N U M E R O RCCM	SIÈGE SOCIAL	DIRIGEANT	OBSERVATIONS
1	RIVERSTONE RESOURCES BURKINA	BF OUA 2007 B 2032	Ouagadougou, Secteur 03, Avenue du Président Thomas SANKARA, Immeuble BIRIGUI, Parcelle A4, Lot 1102, Section AP, 01 BP 249 Ouagadougou 01, Tel : 25333569, Burkina Faso	GERANTS : 1. OUEDRAOGO Elie Justin 2. QUEREL Grégory Bernard Jean Paul	Déclaration des bénéficiaires effectifs non faite après injonction et liquidation des astreintes
2	KONKERA	BF OUA 2015 B 0831	Ouagadougou, ex Secteur 13, Quartier Zone du Bois, Rue KINDFU, parcelle 05, lot 18, section EP, 11 BP 1974 Ouagadougou CMS 11, tél : 25368077/78, Burkina Faso.	Ibrahima DANSO	Déclaration des bénéficiaires effectifs non faite après injonction et liquidation des astreintes (société radiée du RCCM le 04/06/2024 après dissolution anticipée décidée par les actionnaires)

Source : Tribunal de Commerce de Ouagadougou

Le Burkina Faso a mis en place un dispositif de déclaration des bénéficiaires réels des entreprises minières. La déclaration des bénéficiaires réels permet d'identifier les vrais propriétaires des entreprises extractives. La norme de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) recommande que les pays mettant en œuvre cette initiative tiennent un registre public des bénéficiaires effectifs des entreprises qui font une demande de permis, et des bénéficiaires qui y détiennent une participation directe. Cette déclaration doit inclure l'identité des bénéficiaires effectifs, leur degré de participation, et les modalités d'exercice de cette participation ou du contrôle desdites entreprises. Pour opérationnaliser cette norme, le Burkina Faso a mis

en place un cadre légal national en matière de déclaration de propriété effective. Il s'agit du décret n°2021-0493/PRES/PM/MINEFID/MEMC/MJDHPC/MICA du 07 juin 2021 portant obligation de déclaration de la propriété effective des entreprises extractives, qui a été revu avec le décret n°2022-0234/PRES-TRANS/PM/MATDS/MJDHRI/MEFP du 31 mai 2022 portant obligation de déclaration et de tenue du registre des bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques et de l'article 96 du Code général des impôts.

Les Sociétés anonymes doivent tenir un registre des titres nominatifs dont les Commissaires aux comptes doivent vérifier la tenue et en faire mention dans leur rapport à l'Assemblée générale

ordinaire. Le décret n°2022-0234 ci-dessus cité fait obligation à tout titulaire de titres miniers ou d'autorisations, aux personnes qui détiennent des parts dans des entreprises ayant fait une demande de permis, ou à tout demandeur de titres miniers à déclarer les bénéficiaires réels des titres. Cette déclaration se fait dans un registre tenu par le Tribunal de commerce de Ouagadougou (TCO).

L'audit réalisé par la Cour des comptes du Burkina Faso sur les flux financiers illicites (FFI) dans le secteur extractif de 2017 à 2022 s'est intéressé à ce sujet. Le rapport s'est intéressé à la mise en œuvre du principe de déclaration des propriétaires réels des entreprises minières.

Les auditeurs de la cour des comptes ont eu des entretiens

avec le greffe du Tribunal de commerce de Ouagadougou dans le cadre de l'élaboration du rapport sur les flux financiers illicites dans le secteur extractif : « Les constatations effectuées sur place par la consultation du registre des bénéficiaires effectifs, il est ressorti que les obligations peinent à être respectées, nécessitant la mise en branle de mesures d'injonctions du juge et l'application de peines pécuniaires », note le rapport de la Cour des comptes.

Au 05 juin 2024, elles sont 2 sociétés n'ayant pas satisfait à

l'obligation de déclaration des bénéficiaires effectifs après injonction, note la Cour des comptes. C'est notamment Riverstone Resources Burkina avec une « déclaration des bénéficiaires effectifs non faite après injonction et liquidation des astreintes », relève la Cour des comptes et Konkera avec une « déclaration des bénéficiaires effectifs non faite après injonction et liquidation des astreintes », relève la Cour des comptes. Pour le cas de Konkera, la Cour note que la société a été radiée du Registre du commerce le 04 juin 2024 après dissolution anticipée

décidée par les actionnaires.

La mise en œuvre effective de l'obligation de déclaration des bénéficiaires réels nécessite des moyens financiers, logistiques et humains pour entreprendre des investigations. L'informatisation du Registre est effective mais reste à parfaire l'accès au registre par le public afin d'apporter des informations en cas de fausses identification. L'accès au registre par le public peut aider à identifier les personnes politiquement exposées.

PB

Burkina Faso : 9,32 % de femmes dans les mines industrielles en 2023

En 2023, les mines industrielles en exploitation ont employé 9351 personnes dont une majorité écrasante d'hommes (8479) et un faible nombre de femmes (872). Les femmes ne représentaient que 9,32 % de l'ensemble global dans ces mines industrielles en 2023, selon les données du ministère des mines.

Répartition par sexe des emplois directs dans les sociétés minières industrielles 2023			
Société	Totaux	Hommes	Femmes
ESSAKANE SA	2 404	2 122	282
HOUNDE GOLD OPERATION (HGO) SA	1 267	1 145	122
RIVERSTON KARMA SA	390	377	13
BISSA GOLD SA/ NORDGOLD YIMIOUGOU SA	1 451	1 372	79
OREZONE BOMBORE SA	636	576	60
ROXGOLD SANU SA	474	416	58
SALMA MINING SA	7	6	1
SEMAFO BOUNGOU SA	307	285	22
SEMAFO BURKINA FASO SA	475	455	20
SOMISA SA	602	481	121
WAGHNION GOLD OPERATION (WGO) SA	1 101	1 015	86
SOMITA SA	237	229	8
TOTAL	9351	8479	872

Houndé Gold, le taux de femme serait de 9,6%.

Les mines de Semafo Bounbou (22 femmes), de Semafo Burkina (20 femmes), de Riverstone Karma (13 femmes) et de SOMITA (8 femmes) présentent les faibles effectifs de femmes parmi les employés.

Dans les entreprises sous-traitantes des sociétés minières industrielles, sur 8 102 emplois créés en 2023 par la sous-traitance, 7 279 étaient des hommes contre 823 femmes, soit 10,15 % de femmes. C'est à Riverstone Karma que les sous-traitants ont le plus employé de femmes (232), suivie de SOMISA (138) et Semafo Burkina (110). A SOMITA, aucune femme ne figure dans l'effectif des sous-traitants.

PB

Ce taux est varié en fonction des sociétés. Si SOMISA présente le meilleur taux, (121 sur un effectif de 602 personnes),

soit 20,09% de femmes, la mine de Essakane emploie plus de femmes en nombre (282 femmes sur un effectif de 2404), soit un taux de 11,63%. A

Burkina Faso : 25,05 % de femmes au ministère des mines en 2023

L'annuaire statistique 2023 du ministère de l'Énergie, des mines et des carrières dénombre 124 femmes sur les 495 employés ministère en 2023. Les femmes représentent le quart de l'effectif, soit 25,05 % des employées du ministère, toute catégories confondues. Ces statistiques sont en croissance par rapport aux 3 dernières années notamment 2022, 2021 et 2020 qui est

Evolution de l'effectif des femmes au ministère des mines de 2024 à 2023 (en%)

Années	% de femmes
2014	21,5%
2015	26,34%
2016	25,13%
2017	26,77%
2018	27,49%
2019	26,82v
2020	21,89%
2021	22,69%
2022	22,62%
2023	25,05%

Selon le tableau évolutif de l'effectif du personnel des structures centrales par catégorie et par sexes, au ministère l'énergie, des mines et des carrières, les femmes représentent en moyenne 25,05 % de son effectif. Le personnel est classifié par l'annuaire en cadres supérieurs, cadres moyens, agents d'exécutions et agents d'appuis. Par exemple, sur un total de 238 cadres supérieurs, on compte 43 femmes, soit 18,07%. Elles représentent 37, 72% de l'effectif des cadres moyens avec un effectif de 43 sur 114 cadres.

Elles sont plus nombreuses dans l'effectif des agents d'exécution, soit 30 sur un effectif global de 72 agents, représentant 41,67% de l'effectif. Le taux le plus bas de la représentation féminine au sein des effectifs du ministère se retrouve chez les agents d'appui, avec un taux de 11,27%, soit 8 femmes sur un total de 71 employés. Depuis 2014, les plus fortes représentations des femmes au sein du personnel du ministère l'énergie, des mines et des carrières a été observée en 2018 avec un taux de 27,49%, en 2019 avec 26,82% et 2017 avec 26,77%.

Tiba Kassamse OUEDRAOGO

Evolution de l'effectif des femmes au ministère des mines de 2024 à 2023 (en%)



Source : Annuaire statistique 2023 du ministère des mines

Lutte contre la malnutrition des enfants : SOMISA octroie des intrants à 05 CSPS

Le jeudi 13 février 2025, la Société des mines de Sanbrado (SOMISA) a procédé à une remise d'intrants à 5 Centres de santé et de promotion sociale (CSPS) de Mankarga traditionnel, Boéna, Nédogo, Boudry et Pousghin. Composés d'huile, de sel, de sucre, de soumbala, de poissons secs, de poudre de moringa, de poudre de néré, de pain de singe, de graines d'arachide, de haricots et de petit mil, ces intrants permettront aux différents CSPS de prendre en charge des cas d'enfants malnutris et de prévenir d'autres cas.



Une vue d'intrants remis aux 5 Centres de santé et de promotion sociale (CSPS) par SOMISA

Pour Assane Ouédraogo, Directeur des relations communautaires de la Société des mines Sanbrado (SOMISA), cette donation d'intrants d'une valeur de 17 631 150 FCFA en faveur des 5 CSPS est une suggestion issue des cadres de concertations avec les différents partenaires de la mine.

Il a noté que cette donation était une des doléances remontées par l'autorité sanitaire : « Le Médecin chef du district (MCD) nous a remonté ces informations en termes de besoin d'appui.

Cela a touché notre cœur et nous avons décidé d'investir et d'accompagner le district sanitaire, pour la prise en charge des enfants malnutris », a renseigné Assane Ouédraogo.

Des mots du Dr Delphin Kaboré : « La prévalence de la malnutrition dans notre province va autour de 10 % dans les trois dernières années ». Ces intrants vont donc contribuer à la prévention, mais aussi à la prise en charge des enfants malnutris au sein des différents centres de santé, a-t-il indiqué.

À entendre Dr Delphin Kaboré, en prélude à ce don, des agents de santé à base communautaire ont été formés sur la préparation de la bouillie enrichie à base de poudre de moringa dans les CSPS.

Ils vont former à leur tour les femmes à la préparation des bouillies enrichies pour prévenir la malnutrition et réduire l'incidence de malnutrition dans la communauté.

Pour le Haut-commissaire de la province du Ganzourgou, Aminata Sorgho/Gouba, cette initiative de la SOMISA s'inscrit en droite ligne de la ferme volonté et de l'engagement des autorités à promouvoir la santé et le bien-être de toutes les différentes couches sociales du Burkina Faso. Elle n'a pas manqué de féliciter SOMISA pour cette action tout en les invitant à toujours être aux côtés des communautés locales.

Tiba Kassamse OUEDRAOGO

Tableau : Répartition des intrants aux CSPS de la Commune de Boudry

Désignation	Quantité	Boudry	Boéna	Mankarga	Nédogo	Pousghin
Petit mil, sacs de 25kg	70	20	12	12	16	10
Haricot, sacs de 25kg	24	6	4	4	6	4
Graines d'arachide, 25kg	10	2	2	2	2	2
Pain de singe, sacs de 25kg	29	8	5	5	7	4
Poudre de néré, sacs de 25kg	29	8	5	5	7	4
Poudre de moringa, 10kg	200	60	36	36	48	20
Poisson sec, sacs de 25kg	13	4	2	2	3	2
Soumbala, sachets de 10kg	18	5	3	3	4	3
Sucre, sachets de 25kg	17	4	3	3	4	3
Sel (packs de 12 boîtes)	10	2	2	2	2	2
Huile, bidons de 20litres	100	30	18	18	24	10

Formation professionnelle : SOMISA remet des kits d'installation à 20 jeunes formés

La Société des mines de Sanbrado (SOMISA) a remis des kits d'installation d'une valeur de 3,750 millions FCFA à des jeunes vulnérables de la Commune de Boudry, ce jeudi 13 février 2025. Composé de matériel de soudure, de mécanique et de couture, ce don se veut être un accompagnement de SOMISA dans la quête de meilleures conditions de vie de ses populations riveraines. Pour le Directeur des relations communautaires de SOMISA, Assane Ouédraogo, ce don est inscrit dans son programme de développement communautaire.



Assane Ouédraogo, Directeur des relations communautaires de SOMISA, a remis le kit à une bénéficiaire, sous le regard d'Aminata Sorgho/Gouba, Haut-commissaire de la province du Ganzourgou

Ce don, au-delà de la volonté de SOMISA à investir dans la formation professionnelle des jeunes de la Commune de Boudry, est d'abord une des doléances issues des nombreux cadres de concertations que la mine tient avec les populations et autorités locales. « Il faut reconnaître que cette initiative est issue de notre plan de développement communautaire et des doléances que nous recevons, dans le cadre des dialogues permanents que nous entretenons avec la communauté, pour identifier les besoins de la communauté », a fait savoir Assane Ouédraogo, Directeur des relations communautaires de SOMISA.

Dans la mise en œuvre de ce programme, SOMISA a d'abord formé 20 jeunes vulnérables, dont 9 en soudure, 6 en couture et 1 en mécanique deux roues. La mine a ensuite fait ce don en matériel, afin de renforcer leurs capacités entrepreneuriales et faciliter leur installation. Cette action de la mine vise à contribuer à l'amélioration de

leurs conditions de vie et leur insertion socioprofessionnelle.

Pour Assane Ouédraogo, au-delà de la formation professionnelle et l'esprit entrepreneurial, cette action est la mise en œuvre de la volonté et de la détermination de SOMISA d'accompagner de manière générale le développement de toute la Commune et montrer que la mine est aux côtés des communautés et des populations.

Aminata Sorgho/Gouba, Haut-commissaire de la province du

Ganzourgou, a félicité SOMISA pour ses constantes donations et actions en faveur des communautés environnantes de la mine. Elle a, par la même occasion, exprimé toute sa satisfaction et sa reconnaissance à SOMISA pour son initiative de former et d'équiper les jeunes dans des métiers professionnalisants. De ses mots, « ce geste noble et salutaire qui est l'œuvre de SOMISA SA témoigne de son engagement et de sa détermination à contribuer à la promotion de l'emploi au profit des couches vulnérables de la Commune de Boudry ». Elle a invité les bénéficiaires à faire un bon usage de l'ensemble de ce matériel pour une amélioration de leurs conditions de vie par les retombées des activités.

Lire aussi <https://minesactu.info/2024/10/02/ganzourgou-la-mine-de-somisa-fait-un-don-de-materiel-de-plus-de-59-millions-cfa-a-la-communaute-locale/>

Tiba Kassamse OUEDRAOGO



Photo de famille entre les bénéficiaires et les autorités présentes à la cérémonie

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

AVIS AUX MÉDIAS



Le PNUD et IAMGOLD ESSAKANE SA renforcent leur engagement pour le développement économique et la résilience des communautés au Sahel

Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et la société minière IAMGOLD Essakane SA ont tenu, le mercredi 19 février 2025, une rencontre d'échanges sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités de la composante FAMAGODO du projet Gouvernance locale et Cohésion sociale (GoLCoS), ainsi que les perspectives de leur collaboration.

La composante FAMAGODO du projet GoLCoS, qui est conjointement financée par la société minière IAMGOLD Essakane SA et le PNUD, vise à promouvoir l'emploi des jeunes, à réduire la pauvreté et à fournir un accès aux infrastructures de base dans les Communes de Falagountou, Markoye, Gorom-Gorom et Dori pour une durée de deux ans (1^{er} décembre 2023-31 décembre 2024).

Grâce à cette collaboration, des transformations significatives sont perceptibles dans la vie des populations, à travers, notamment, l'amélioration de l'employabilité, l'insertion socioéconomique des femmes et des jeunes, y compris les PDI ; un accès durable à l'eau favorisant une meilleure productivité des activités agrosylvopastorales, l'éclairage solaire contribuant à un cadre de vie plus sécurisé.

Le Représentant-résident du PNUD et le Directeur général de IAMGOLD Essakane SA se sont félicités de l'avancée des activités de la composante FAMAGODO. En vue de pérenniser les acquis et en tenant compte du contexte de mise en œuvre dans les Communes cibles, ils envisagent de continuer à renforcer leur collaboration pour un impact durable.

Cette initiative de développement local en faveur des communautés et des populations de la région du Sahel s'élève à 2,5 millions de dollars, soit environ un milliard quatre cent soixante-trois millions six cent soixante-sept mille cinq cents (1 463 667 500) francs CFA, avec une contribution financière de deux millions (2 000 000) de dollars US, soit environ un milliard cent soixante-dix millions neuf cent trente-quatre mille (1 170 934 000) francs CFA de IAMGOLD Essakane SA. Des conclusions des échanges entre les deux parties, le projet sera prorogé avec un apport de financement plus important, pour consolider et intensifier les acquis.

Objet : Rencontre d'échanges PNUD et IAMGOLD Essakane SA

Date : Mercredi 19 février 2025

Lieu : Immeuble des Nations unies (salle de réunions, 5^e étage)

Intervenants : Directeur général de la mine IAMGOLD Essakane SA, Représentant-résident du PNUD

Pour de plus amples informations, ou pour des interviews avec les médias, veuillez contacter :

Moussa OUEDRAOGO, Coordonnateur de projet - Tél. : 75.40.92.85 - courriel : moussa.ouedraogo@undp.org et

Mariam SANOGO, Chargée de communication - Tél. : 77.74.55.22 - courriel : mariam.sanogo@undp.org

Kalid KERE, Chargé des Partenariats & RSE - IAMGOLD Essakane SA – Courriel : Kalid_Kere@iamgold.com et

Cheick Oumar Tidjane SANOU - Surintendant Affaires corporatives et Communication IAMGOLD Essakane SA – Tél : 74 30 01 11 - courriel : cheick_sanou@iamgold.com

Le PNUD forge des partenariats à tous les niveaux de la société pour aider à construire des nations résilientes, afin de mener à bien une croissance qui améliore la qualité de vie de chacun. Présents dans environ 170 pays et territoires, nous offrons une perspective mondiale et des connaissances locales au service des peuples et des nations. www.undp.org

Burkina Faso : IAMGOLD Essakane SA lance un programme de reconversion de 400 orpailleurs

Ce vendredi 21 février, sous l'égide du Directeur des Opérations, représentant le Directeur général, IAMGOLD Essakane SA a lancé, sur son site minier, un programme de reconversion des orpailleurs de sa zone d'impact (à savoir les Communes de Falagountou et de Gorom-Gorom), en partenariat avec l'Association des orpailleurs de l'Oudalan (A2O), l'Union fraternelle des orpailleurs de Falagountou (UFOF), et les Délégations spéciales des Communes de Falagountou et de Gorom-Gorom.



Sur les 400 orpailleurs, 200 jeunes orpailleurs seront formés par des agences spécialisées aux métiers et 200 femmes orpailleuses seront formées en gestion des fonds et recevront un appui financier pour la réalisation d'activités génératrices de revenus.

Ce programme couvrant 400 orpailleurs sur une période de 3 ans (2025-2027), qui a pour objectif l'amélioration du capital humain, à travers le renforcement de l'employabilité des jeunes et des femmes et la création d'emplois, vise également à réduire l'impact de l'orpaillage sur l'environnement et sur la santé. Le programme concerne deux groupes de 200 apprenants, qui seront dotés et accompagnés vers d'autres opportunités offrant des avantages à long terme. Sur les 400 orpailleurs, 200 jeunes orpailleurs seront formés par des agences spécialisées aux métiers tels que la soudure, la menuiserie, la plomberie, etc. A l'issue de la phase d'apprentissage, les jeunes recevront un coaching en entrepreneuriat, et seront dotés en kits de métiers pour faciliter leur installation, et 200 femmes orpailleuses seront formées en gestion des fonds et recevront un appui financier pour la réalisation d'activités

génératrices de revenus.

Le Directeur des Opérations, dans son propos, a tenu à souligner que le succès de ce programme implique l'engagement de tous les acteurs concernés, et a réitéré la disponibilité de IAMGOLD Essakane SA à soutenir toute initiative de développement dans sa zone d'impact.

Le représentant des bénéficiaires a salué cette initiative tout en félicitant la mine pour le succès des programmes précédents qui ont permis à un nombre important d'anciens orpailleurs d'embrasser d'autres carrières professionnelles.

PB



Pour le Directeur des Opérations de IAMGOLD Essakane, le succès de ce programme implique l'engagement de tous les acteurs concernés

FESPACO 2025 : Le Prix spécial IAMGOLD Essakane SA revient à Michel Zongo, avec son film « L'homme qui plante les baobabs »

Le réalisateur burkinabè, Michel Zongo, a remporté le Prix spécial IAMGOLD Essakane SA de la 29^e édition du FESPACO, avec son film documentaire « L'homme qui plante les baobabs ». C'était à l'occasion de la cérémonie de remise des prix spéciaux de la biennale du cinéma africain, tenue le 28 février 2025, à Ouagadougou.



La Directrice des affaires corporatives de IAMGOLD Essakane SA, Blandine Kaboré (à droite), remettant le prix à Michel Zongo (à gauche). Elle s'est réjouie de la pertinence de la thématique traitée par le film.

C'est la Directrice des affaires corporatives de IAMGOLD Essakane SA, Blandine Kaboré, qui a procédé à la remise du prix au réalisateur. Il est composé d'un trophée et d'une somme de 5 millions FCFA.

« L'homme qui plante les baobabs » met en lumière le parcours de El Hadj Salifou Ouédraogo, un octogénaire qui a planté 4 600 baobabs en cinquante ans, dans la zone de Solenzo, contribuant ainsi à la lutte contre la désertification. Dans ce film, Michel Zongo donne la parole aux acteurs du terroir. Toutes les communautés locales, hommes, femmes et enfants ont adhéré au projet du vieux Salifou.

La Directrice des affaires corporatives de IAMGOLD Essakane SA, Blandine Kaboré, s'est réjouie de la pertinence de la thématique de cette œuvre cinématographique. Il s'agit de la protection de

l'environnement, un axe majeur de la politique d'Essakane qui est de réduire son empreinte environnementale à travers une approche de réhabilitation progressive sur son site.

Quant à la qualité du film, elle n'est plus à démontrer, selon elle. Notons qu'en plus du Prix spécial de IAMGOLD Essakane SA, ce même film a remporté trois autres prix spéciaux ce jour.

Le lauréat a exprimé sa reconnaissance à la société minière pour cette distinction. Il s'est réjoui que le message de son œuvre qui est de préserver l'environnement ait pu toucher des entreprises comme Essakane.

Cet tout premier prix de IAMGOLD Essakane SA au FESPACO récompense le meilleur documentaire long métrage traitant des problématiques environnementales au Sahel. Une dizaine de films abordant le même thème étaient en compétition.

Il est remis par un jury de cinq personnalités burkinabè et étrangères reconnues pour leur engagement en faveur de la culture. Le jury est présidé par l'ancien ministre de la Culture, Abdoul Karim Sango.

PB

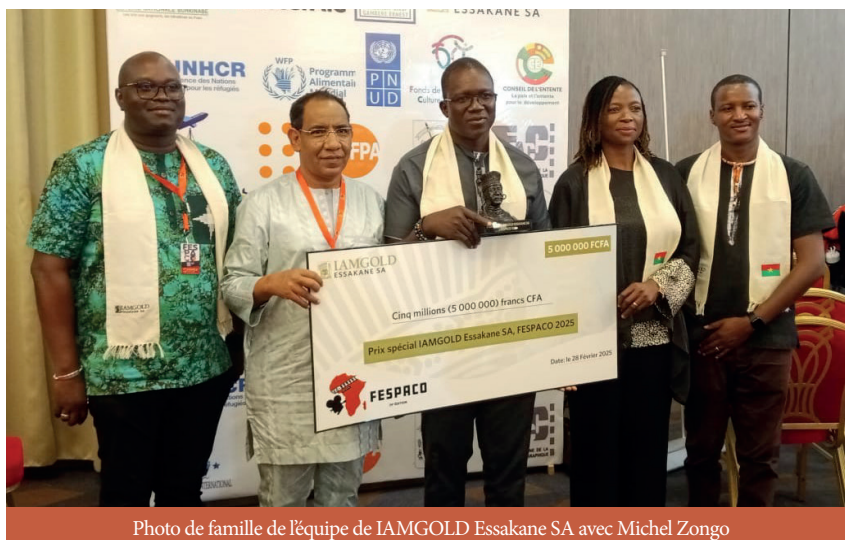


Photo de famille de l'équipe de IAMGOLD Essakane SA avec Michel Zongo

Burkina Faso : Augmentation de la production en 2025 avec l'entrée en production de Kiaka, Toega et Boungou

West African Resources prévoit une production située entre 9,020 et 11,197 tonnes d'or pour 2025, à partir de ses mines au Burkina Faso, dont Sanbrado, Kiaka et Toega. En rappel, Kiaka qui est en construction entrera en production au troisième trimestre 2025, tout comme Toega dont le minerai sera traité à Sanbrado.

Résultats opérationnels et financiers de West African Resources en 2024

Production d'or	6,426 tonnes d'or
Coûts de production	1 240 dollars l'once
Quantité d'or vendu	6,206 tonnes
Prix moyen de vente	2 391 dollars l'once
Recettes de vente	280,780 milliards FCFA
Flux de trésorerie	97 milliards FCFA
Bénéfice avant impôts	131,5 milliards FCFA
Bénéfice après impôts	94,56 milliards FCFA

* Le dollar australien à 385 FCFA

Source : www.westafricanresources.com.au

Les prévisions de production à Sanbrado se situent entre 5,909 et 6,531 tonnes d'or à un coût de production inférieur à 1 350 dollars l'once. Les prévisions de production 2025 de Kiaka sont comprises entre 3,110 et 4,665 tonnes d'or.

Richard Hyde, Président-Directeur général de West African Resources, a commenté ces prévisions : « 2025 sera une année de transformation pour West African Resources, avec l'entrée en production de notre nouveau centre minier de Kiaka. Nous prévoyons une production d'or située entre 9,020 et 11,197 tonnes en 2025. L'usine de traitement de Kiaka étant mise en service et atteignant son régime de croisière au cours du second semestre 2025 ».

Concernant Kiaka, Matt Scully, Directeur de projet West African Resources, a donné des informations sur l'avancement des travaux au mois de février 2025. Les travaux respectent

le calendrier et le budget pour la première production aurifère au 3e trimestre 2025. Présentement, on note la fin des travaux de terrassement en vrac du parc à résidus, et le revêtement en polyéthylène en voie d'achèvement. La construction de l'usine de traitement, y compris le concasseur, est en voie d'achèvement, l'installation électrique est bien avancée. Kiaka est sur la finalisation du plan de mise en service de l'usine et toutes les pièces de rechange ont été commandées. Les équipes des opérations sont en cours de constitution et la mise en service du premier équipement minier est effective.

Toujours pour Richard Hyde : « L'objectif annuel de Sanbrado pour 2025 est compris entre 5,909 et 6,531 tonnes d'or à un coût moyen de maintien du site inférieur à 1 350 dollars l'once. Nous avons l'intention d'investir des capitaux importants à Sanbrado pour garantir la

continuité de sa production d'or à faible coût à long terme, le développement devant commencer à la mine à ciel ouvert de Toega et à la mine souterraine prévue au second semestre 2025 ».

Reprise imminente de la production de la mine de Boungou

La mine de Boungou est en arrêt de production depuis aout 2023. La mine était une propriété de Lilium mining qui l'avait acquise en juin 2023 avec Endeavour mining.

Lilium mining qui n'a pas pu poursuivre la production après son acquisition avait un contentieux judiciaire avec Endeavour, suite à la vente de la mine, pendant que le personnel était mis en chômage technique. Le 26 août 2024, Lilium mining a procédé à la signature d'une convention de cession de la mine à l'Etat burkinabè. L'accord de cession prévoit que Lilium transfère la propriété de Boungou, en plus de Waghion à l'Etat burkinabè.

Dans l'accord, Endeavour recevra en contrepartie de la part de l'Etat une compensation financière de 60 millions de dollars ainsi qu'une redevance de 3% la mine de Waghion. Sur la base de cet accord, les 2 sociétés minières s'engagent à mettre fin aux procédures judiciaires entamées.

Depuis cette cession, l'Etat burkinabè met les bouchées doubles pour une reprise des activités.

Non seulement le Burkina Faso a respecté ses engagements financiers envers Endeavour mais il a résolu la question cruciale du ravitaillement en début d'année. Boungou dispose d'un important stock de carburant pour son fonctionnement. Déjà, le personnel est de retour sur le site et la mine lance des recrutements pour combler certains postes. Les activités préparatoires vont bon train avec un accent sur l'aspect sécuritaire pour une reprise imminente de la production dans les prochains mois.

La reprise de la production va contribuer à revoir à la hausse la production globale du pays en 2025. En 2023, la mine a produit 1301,291

tonnes malgré les difficultés. En 2022, sa production était de 3,649 tonnes. Cette production était à 5,33 tonnes en 2021.

La mine de Boungou est située dans la région de l'Est dans la commune de Partiaga. Elle a

signé sa convention minière avec l'Etat burkinabè le 19 juin 2017 et a débuté sa production le 10 août 2018. Au moment de l'arrêt des travaux elle employait environ 400 personnes.

Pierre BALMA

Evolution de la production de la mine de Boungou de 2018 à 2023

Années	Production en tonnes
2023	1,301
2022	3,649
2021	5,33
2020	4,82
2019	6,43
2018	2 077

Pédale de la paix et de la résilience 2025 d'Iamgold Essakane : Adèle Guissou et Rachid Bouda vainqueurs

La deuxième édition du grand tour cycliste dénommé "La pédale de la paix et de la résilience", organisée par Iamgold Essakane, s'est courue le dimanche 9 mars 2025 sur le Boulevard Thomas Sankara. Le ministre de l'Energie, des mines et des carrières, Yacouba Zabré GOUBA, a pris part à l'évènement en tant que président.



Le ministre de l'Energie, des mines et des carrières, Yacouba Zabré Gouba, et le directeur général de Iamgold Essakane, Tidiane Barry remettant le trophée au vainqueur

La course des femmes s'est déroulée sur 51 km et celle des hommes sur plus de 121 km. Elles étaient 37 coureuses venues de 12 clubs chez les femmes contre 82 coureurs de 19 clubs chez les hommes. Adèle Guissou de l'AS BESSEL qui s'est imposée chez les dames et

Rachid Bouda de l'AJCK a été le vainqueur côté hommes.

Les 5 premiers de chaque catégorie ont été primés. Rachid Bouda et Adèle Guissou ont reçu respectivement 500 000 FCFA et 300 000 FCFA, plus un trophée.

Cette compétition est organisée par la société minière Iamgold Essakane et la Fédération burkinabè de cyclisme.

Pour le président de la compétition, le ministre des mines Yacouba Zabré Gouba : « Elle est une initiative louable qui a permis aux coureurs de se mettre en jambe en attendant les prochaines compétitions. Nous fondons l'espoir qu'elle va perdurer et être inscrite dans le calendrier du cyclisme burkinabè ».

Le directeur général de Iamgold Essakane, Tidiane Barry a exprimé sa joie d'avoir pu associer son entreprise à la Fédération burkinabè de cyclisme pour l'organisation de cette compétition qui a rendu hommage à la femme minière, symbole de résilience.

Pierre Balma

Cession des mines de Boungou et de Wahgnion : Endeavour a reçu 24 milliards FCFA en fin 2024

A la suite de la cession des mines de Boungou et de Wahgnion à l'Etat burkinabè par Lilium mining en août 2024, Endeavour devait bénéficier d'une compensation financière de 60 millions de dollars (36 milliards FCFA) ainsi qu'une redevance de 3% sur la vente de l'or de la mine de Wahgnion.

Les chiffres clés du groupe Endeavour mining en 2024

Nombre total de mines exploitées	5
Nombre de mines exploitées au Burkina Faso	2 (Houndé Gold et Mana)
Nombre de mines exploitées en Côte d'Ivoire	2 (Ity et Lafigué)
Nombre de mines exploitées au Sénégal	1 (Sabodala-Massawa)
Production totale d'or en 2024	34,307 tonnes
Prix moyen de vente de l'or	2 349 dollars l'once
Coût de production de l'once d'or	1 218 dollars
Rendement pour les actionnaires en 2024	166,200 milliards FCFA
Paievements d'impôts dans les 3 pays	177,600 milliards FCFA
Contribution économique aux pays d'accueil	2,2 milliards de dollars
Dépenses réalisées auprès des fournisseurs du pays (81 %)	1,4 milliard de dollars
Terrain reboisé	427 ha

Source : Source : Endeavour Mining

En vertu de cet accord, Endeavour a déjà reçu un paiement de 40,2 millions de dollars (24,120 milliards FCFA) au cours de l'année 2024 de la part de l'Etat burkinabè, en plus d'une redevance de 3 % sur un maximum de 400 000 onces d'or vendues à partir de la mine Wahgnion. Ces informations ont été publiées par Endeavour Mining, le 6 mars 2025 à Londres, à la faveur de la présentation des résultats opérationnels et financiers 2024 du groupe.

Endeavour Mining en 2024 : De solides performances opérationnelles et financiers

Le groupe qui exploite 5 mines en Afrique de l'ouest dont 2 au Burkina Faso (Houndé Gold et Mana), 2 en Côte d'Ivoire (Ity et Lafigué) et la mine de Sabodala-Massawa au Sénégal, est satisfaisant de ses résultats 2024, selon l'annonce.

En effet, l'année 2024 a été une année de solides performances opérationnelles et financières. Les 5 mines d'Endeavour mining ont produit 34,307 tonnes d'or, (1,103 million d'onces) à un coût de production de 1 218 dollars l'once, ce qui a permis d'augmenter la production annuelle et de consolider sa position de producteur le moins coûteux du secteur. Au cours de l'année 2024, le groupe a aussi renforcé son portefeuille en ajoutant deux projets dont l'extension de Sabodala-Massawa au Sénégal et l'entrée en production de Lafigué en Côte d'Ivoire.

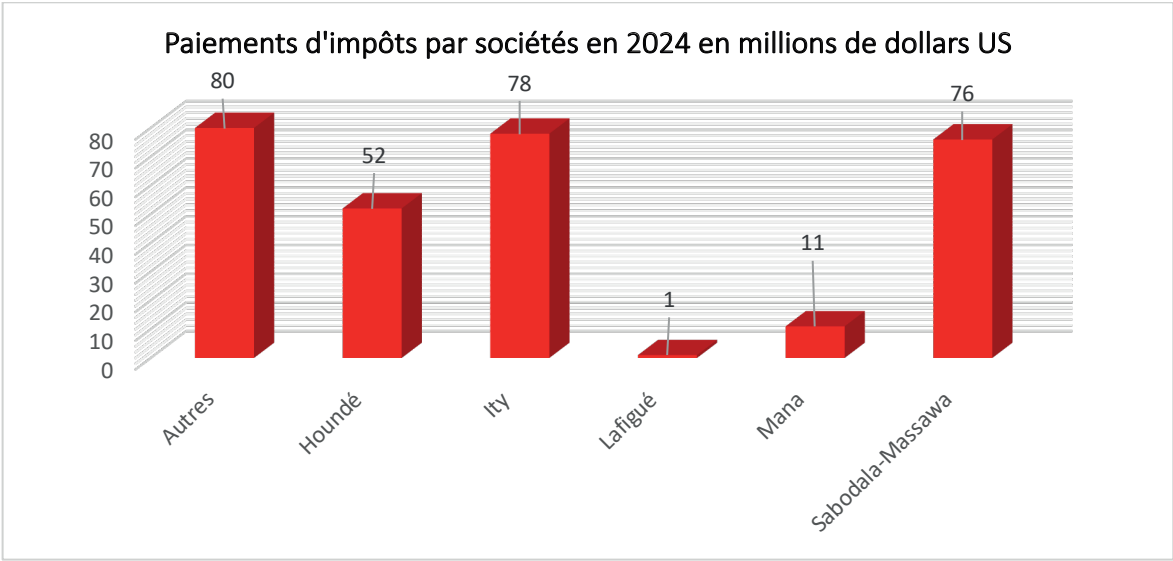
Tous ces 2 projets ont été livrés dans le respect du budget et du calendrier. Ces projets aideront à accroître la production, à améliorer les coûts de production, à étendre la durée de vie des mines et à augmenter la diversification du

portefeuille. Au cours de l'année 2024, les 5 mines ont effectué des paiements d'impôts de 296 millions de dollars (177,600 milliards FCFA) dans les 3 pays.

166,200 milliards FCFA pour les actionnaires en 2024

L'entrée en production des 2 mines a permis de générer un important flux de trésorerie record en fin d'année et améliorer de façon significative la situation financière de l'entreprise.

Les solides performances opérationnelles et la bonne santé financière ont permis à Endeavour de déclarer des dividendes records pour les actionnaires à 277 millions de dollars (environ 166,200 milliards FCFA) pour l'année 2024, soit plus de 250 dollars (150 000 FCFA) pour chaque once produite.



Source : Endeavour Mining

Ian Cockerill, Président directeur général d’Endeavour mining est satisfait de ces résultats. Il informe que le groupe compte poursuivre sa croissance avec le développement du projet Assafou en Côte d’Ivoire dont l’étude de pré faisabilité est

achevée depuis décembre 2024, confirmant le potentiel minier du projet. L’étude de faisabilité définitive est en cours et sera achevée avant le début de l’année 2026. Assafou va augmenter les réserves du groupe de 32 %.

En 2025, le groupe compte donner la priorité à l’optimisation de la génération de flux de trésorerie afin de soutenir son engagement accru en faveur des actionnaires.

Pierre Balma

Sabodala-Massawa au Sénégal : Baisse de la production et hausse des coûts de production

La production 2024 de Sabodala a totalisé 7,122 tonnes d’or. Elle n’a pas atteint les prévisions de production de l’année en raison d’un minerai à teneur plus faible (1,89 gramme la tonne en 2024 contre 2,15 grammes la tonne en 2023) et des taux de récupération plus faibles de l’usine (76% en 2024 contre 89% en 2023). La combinaison de ces facteurs explique la baisse de la production en 2024 par rapport à 2023 (9,144 tonnes d’or).

Sabodala présente une hausse des coûts de production qui sont passés de 767 dollars l’once pour l’exercice 2023 et 1 158 dollars l’once pour l’exercice 2024, en raison principalement de la baisse des volumes d’or vendues et de

l’augmentation des redevances due à la hausse des prix de l’or.

	Sabodala-Massawa
Production annuelle (tonnes)	7,122
Teneur moyenne annuelle (grammes la tonne)	1,89
Taux de récupération de l’usine (%)	76
Coûts moyens de production annuelle (dollars l’once d’or)	1 158
Paielements d’impôts liés aux activités (milliards FCFA)	45,600

Source : Endeavour mining

Côté d’Ivoire : Endeavour mining bénéficie de faibles coûts de production

Les mines d’Endeavour en Côte d’Ivoire présente de faibles coûts de production. Si la mine d’Ity a produit ses 10,668 tonnes d’or à 919 dollars l’once, celle de Lafigué a dépensé 844 dollars l’once pour la production des 2,985 tonnes d’or. La Côte d’Ivoire présente un avantage comparatif par rapport à la mine au Sénégal (1 158 dollars l’once) et les 2 mines au Burkina Faso dont Houndé Gold (1 294 dollars l’once) et Mana (1 740 dollars l’once).

	Ity	Lafigué
Production annuelle (tonnes)	10,668	2,985
Teneur moyenne annuelle (grammes la tonne)	1,64	1,83
Taux de récupération de l’usine (%)	91	94
Coûts moyens de production annuelle (dollars l’once d’or)	919	844
Paielements d’impôts liés aux activités (milliards FCFA)	46,800	0,6

Source : Endeavour mining

Endeavour au Burkina Faso : Hausse des coûts de production à Houndé Gold et Mana en 2024

Au Burkina Faso, Endeavour mining exploite les mines de Houndé Gold et de Mana. Les 2 mines ont vu leur production impactée par les délestages électrique au cours du premier semestre 2024. Conséquence, les coûts de production ont explosés.

Houndé Gold et Mana en 2024

	Houndé Gold	Mana
Production annuelle (tonnes)	8,967	4,603
Teneur moyenne annuelle (grammes la tonne)	2,10	2,27
Taux de récupération de l'usine (%)	84	87
Coûts moyens de production annuelle (dollars l'once d'or)	1 294	1 740
Paievements d'impôts liés aux activités (milliards FCFA)	30,600	6,600

Source : Endeavour mining

Houndé : Les coûts moyens de production passent à 1 294 dollars l'once en 2024

La production d'or à Houndé en 2024 s'est élevée à 8,967 tonnes, atteignant la limite supérieure des prévisions de l'année grâce au minerai à haute teneur provenant de la fosse de Kari Pump. Toutefois, la production 2024 a diminué, passant de 9,704 tonnes en 2023 à 8,967 tonnes en 2024, en raison de la baisse des quantités broyées et des taux de récupération plus faibles.

L'or a été produit en 2024 à des coûts moyens de 1 294 dollars l'once, supérieurs aux prévisions de 1 000 à 1 100 dollars l'once. On note une hausse de ces coûts qui étaient de 943 dollars l'once pour l'exercice 2023. L'augmentation des coûts en 2024 s'explique par des coûts de traitement plus élevés que prévu à la suite d'un recours accru à l'autoproduction d'électricité au premier semestre à cause

des délestages, obligeant la société à produire son électricité. La hausse s'explique également par des achats supplémentaires d'équipements miniers lourds et des pièces de rechange, ainsi que le paiement de redevances plus élevées.

Pour 2025, Houndé compte produire entre 7,153 et 8,087 tonnes d'or à un prix moyen de production compris entre 1 225 à 1 375 dollars l'once. Les teneurs moyennes devraient diminuer mais les taux de récupération devraient s'améliorer en 2025.

Mana : Hausse de la production en 2024

La production 2024 de la mine de Mana s'est élevée à 4,603 tonnes, en hausse par rapport à 2023 où elle était de 4,416 tonnes malgré les perturbations rencontrées en 2024.

Les coûts moyens de production pour 2024 élèvent à 1 740 dollars l'once, largement en dessous des

prévisions annuelles fixées entre 1000 et 1300 dollars l'once. Ces coûts étaient de 1 427 dollars l'once en 2023. Cette nette hausse en 2024 est la résultante de la dépendance accrue à l'égard de l'énergie autoproduite au premier semestre 2024 à cause des délestages que le pays a enregistrée, de l'augmentation des dépenses liées au développement de la mine souterraine, de l'augmentation des coûts de redevances et d'une production inférieure aux prévisions.

En 2025, Mana devrait produire entre 4,976 et 5,598 tonnes d'or, à un cout moyen compris entre 1 550 à 1 750 dollars l'once. Les coûts de production devraient diminuer en 2025 en raison de la poursuite de la montée en puissance et de l'optimisation de l'exploitation souterraine, qui devrait se traduire par une baisse des coûts d'exploitation.

Pierre Balma

Sénégal : CAJUST salue l'opérationnalisation du financement du développement local par 0,5% du chiffre d'affaires des compagnies minières

En 2022, le réseau Citoyens actifs pour la justice sociale (CAJUST) avait lancé une campagne de plaidoyer dénommée "ARTICLE 25" en référence à l'Article 25.1 de la Constitution qui dispose : "Les ressources naturelles appartiennent au Peuple".



En 2022, le réseau Citoyens actifs pour la justice sociale (CAJUST) avait lancé une campagne de plaidoyer dénommée "ARTICLE 25"

Une de ses requêtes dans le cadre de cette campagne a porté sur l'effectivité de l'alimentation du Fonds d'appui au développement local (FADL) par 0,5% du chiffre d'affaires des compagnies minières en phase d'exploitation, conformément à l'Article 115 du Code minier de 2016.

A l'occasion de la célébration, le 20 février, de la Journée mondiale de la justice sociale, CAJUST se réjouit que le gouvernement du Sénégal ait répondu favorablement à cette demande.

En effet, CAJUST constate que : « Après avoir signé des avenants avec les compagnies minières, afin de rendre effectif le versement du Fonds, le gouvernement a créé un Comité national de suivi et d'évaluation des ressources du FADL ». Le ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines du Sénégal a invité le réseau, ce 20 février, à la cérémonie de lancement officiel des activités du Comité

national de suivi et d'évaluation des ressources du FADL.

CAJUST se réjouit de cette avancée considérable dans la promotion de la justice sociale au profit des citoyens, notamment, les communautés affectées par les opérations minières.

Cet effort du gouvernement, ainsi que des compagnies est salubre pour CAJUST, car il reflète les considérations suivantes: « Notre campagne répond à la réalisation d'une exigence constitutionnelle visant à générer une croissance économique; à promouvoir le bien-être de la population, en général; les régions riches en ressources naturelles sont les plus mal servies en termes d'infrastructures de base; les régions minières sont les plus mal desservies en matière de services essentiels (éducation, santé, accès à l'eau potable, etc.); les femmes et les hommes vivant dans les zones minières subissent toutes les externalités négatives

de l'exploitation minière et perdent leurs moyens de subsistance. Si les revenus issus du secteur extractif sont versés aux collectivités territoriales, ces dernières seront capables de prendre en charge les besoins essentiels des populations en matière de santé, d'éducation et de bien-être », selon un communiqué de CAJUST. Même si le réseau s'engage à accompagner le processus de mise en œuvre de ce Fonds qui contribuera à instaurer une gouvernance équitable des ressources naturelles au profit des populations, il continuera cette campagne pour la prise en compte des autres défis, dont « l'effectivité et la revue du mécanisme de partage des recettes mobilisées par l'Etat, notamment, le Fonds de péréquation; le relèvement du FADL à 1% du chiffre d'affaires des compagnies et surtout son élargissement aux compagnies pétrolières et gazières; la réhabilitation du sol après les opérations minières, conformément à l'article 104 du Code minier ». Ces trois points constituent aujourd'hui des préoccupations majeures, en attendant d'aborder dans une autre occasion, les défis liés à la gouvernance climatique et la transition énergétique.

CAJUST est un réseau d'individus et d'organisations de jeunes et de femmes engagés pour promouvoir la justice sociale, créé en 2012.

Elie KABORE

Burkina Faso : Le financement de la stratégie sur le contenu local dans le secteur minier se précise

En application de la loi n°017-2024/ALT du 18 juillet 2024 relative au contenu local dans le secteur minier au Burkina Faso, le gouvernement burkinabè a adopté deux décrets. Si le premier décret porte fixation des conditions et barème des transactions applicables aux infractions commises en violation des dispositions relatives au contenu local dans le secteur minier au Burkina Faso, le second porte modalités d'alimentation et conditions d'utilisation des ressources du Fonds d'appui au développement du contenu local.



Yacouba Gouba, ministre des Mines, a défendu les décrets avant leur adoption par le gouvernement

Le contenu local dans le secteur minier permet au Burkina Faso de disposer d'un cadre réglementaire qui détermine les conditions et barème des transactions applicables aux infractions commises dans le secteur minier. Il a pour principales innovations, la faculté d'un règlement par voie transactionnelle accordée au contrevenant qui contribue à garantir la continuité des opérations minières et sur la fixation de délais dans la procédure administrative.

Le décret portant modalités d'alimentation et conditions d'utilisation des ressources du Fonds d'appui au développement du contenu local permet de disposer d'un moyen de financement

des activités relatives au contenu local dans le secteur minier au Burkina Faso. Les principales innovations de ce décret concernent l'opérationnalisation d'un instrument de financement de la Stratégie nationale du contenu local dans le secteur minier, dans le but de soutenir les actions de renforcement et de développement des capacités nationales, l'accompagnement des acteurs, notamment, les comptoirs et les fournisseurs des biens et services miniers pour le renforcement de leurs capacités opérationnelles, l'institution d'un manuel de procédures pour une meilleure gouvernance du Fonds d'appui au développement du contenu local.

Mines @ctu BURKINA

www.minesactu.info

Côte d'Ivoire : Fortuna signale un accident mortel à sa mine de Séguéla

Un accident mortel s'est produit, le 24 février 2025, à la mine de Séguéla. « L'incident tragique s'est produit alors qu'un employé de Mapa Protection Incendie (MPI), un fournisseur de services spécialisés de l'entrepreneur minier Mota Engil, procédait à une recharge planifiée d'extincteurs », a annoncé Fortuna Mining dans un communiqué. L'accident s'est produit dans l'atelier d'entretien des véhicules légers de l'entrepreneur, où une explosion s'est produite, lors de la manipulation d'un extincteur. L'employé a été immédiatement évacué à l'hôpital municipal de Séguéla où il est malheureusement décédé des suites de ses blessures. Aucune autre personne n'a été blessée dans l'incident. Cet incident a fait réagir Jorge A. Ganoza, Président-Directeur général et Administrateur de Fortuna : « C'est avec le cœur lourd que je parle de cet accident tragique. Nous adressons nos plus sincères condoléances à la famille, aux amis et aux collègues des personnes décédées ». Ganoza a promis de mener une enquête approfondie pour comprendre comment cet accident s'est produit et pour éviter que de tels incidents ne se reproduisent à l'avenir. Fortuna Mining Corp., société canadienne, exploite 5 mines, notamment en Argentine, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mexique et au Pérou, ainsi que le projet aurifère Diamba Sud au Sénégal, qui en est au stade de l'évaluation économique préliminaire.

Mali : La mine de Fekola prévoit une production comprise entre 16,018 et 17,107 tonnes d'or en 2025

Au Mali, la production annuelle du complexe de Fekola est estimée à 12,222 tonnes d'or en 2024, pour une attente annuelle comprise entre 13,063 et 13,996 tonnes. Le capital de la Société est détenu à 20 % par l'État du Mali et 80% pour B2Gold. L'or de Fekola a été obtenu grâce à une teneur de 1,34 gramme par tonne et un taux de récupération d'or moyen de 92,6 %. Selon les estimations de la Direction de B2Gold, la production d'or de Fekola, en 2025, devrait augmenter considérablement par rapport à 2024, en raison de la contribution attendue de minerai à teneur plus élevée provenant de la mine régionale de Fekola et de la mine souterraine de Fekola. Elle devrait être située entre 16,018 et 17,107 tonnes d'or en 2025, à des coûts de production compris entre 1 550 et 1 610 dollars l'once. En 2025, la mine de Fekola devrait produire à une teneur moyenne de 1,84 g/t d'or, avec une récupération de 93,4 %.

Niger : Le Président Tiani visite la mine d'or de Samira

Le dimanche 23 février 2025, le président du Niger, le Général de Brigade Abdourahmane Tiani, a effectué une double visite dans deux localités de la région de Tillabéri. Une des localités visitées est Samira, où le président a visité la mine d'or en compagnie

des responsables de la société. A l'issue de la visite, il a eu des échanges avec les travailleurs qui ont profité de l'occasion pour soumettre quelques doléances. Le président les a rassurés de son engagement à faire émerger un secteur minier performant et compétitif, afin que les ressources naturelles du pays puissent profiter véritablement à ses fils et ses filles.

Côte d'Ivoire : Evolution de la fiscalité de l'Or depuis le 10 janvier 2025

Il s'agit du relèvement du taux de la Tax Ad Valorem qui a subi une modification en fin d'année 2024 avec l'adoption de la loi de finances 2025 pour tirer profit de la hausse du cours de l'or. Aux termes de la nouvelle disposition, elle est perçue à 5% lorsque le prix de vente d'une once d'or $\leq$ USD 1 000 ; 5,5 % lorsque 1 000 USD < le prix de vente d'une once d'or $\leq$ 1 300 USD ; 6% lorsque USD 1 300 < le prix de vente de l'once d'or $\leq$ USD 1 600 ; 7% lorsque 1 600 USD < le prix de vente de l'once d'or $\leq$ 2 000 USD, 8% lorsque le prix de vente d'une once d'or est $\geq$ 2 000 USD. Cette réforme est entrée en vigueur depuis le 10 janvier 2025. Toutefois, l'article 36 de l'annexe fiscale à la Loi de Finances n°2024-1109 du 18 décembre 2024 portant budget de l'Etat pour l'année 2025 précise que « les dispositions de l'article 164 du Code minier relatives à l'intangibilité du régime fiscal et douanier ne s'appliquent pas aux révisions des taux prévus par l'annexe fiscale 2025 ».

ACTUALITÉS MINES ACTU Burkina

Premier magazine de référence sur le secteur extractif au Burkina Faso, paraissant le premier jour du mois



www.minesactu.info

L'information sur le secteur extractif en un clic.